DEMANDE DE PRIX (RFQ)

RFQ Référence: **UNDP/RFQ/2022/068**	Date: 24 Août 2022

SECTION 1 : DEMANDE DE PRIX (RFQ)

Le PNUD vous invite à remettre votre offre de prix pour la fourniture de **travaux de construction et de réhabilitation au Sous-Bureau de BONDOUKOU en deux (02) lots**, conformément à l'annexe 1 de la présente RFQ.

Cette demande de prix comprend les documents suivants :

Section 1 : Cette lettre d'invitation

Section 2 : RFQ Instructions et Données

Annexe 1 : Calendrier des exigences

Annexe 2 : Formulaire de soumission de l'Offre

Annexe 3 : Offre technique et financière

Lors de la préparation de votre devis, veuillez suivre les instructions et données de la RFQ. Veuillez noter que les devis doivent être présentés à l'aide de l'annexe 2 : Formulaire de soumission de l'Offre et Annexe 3 : Offre technique et financière, selon la méthode et à la date et l'heure indiquées en Section 2. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que votre devis soit soumis avant la date limite. Les offres reçues après la date limite de soumission, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en considération pour évaluation.

NB : Une visite obligatoire sur le site est prévue le jeudi 02 septembre 2022 à 14 heures 00 pour les deux (02) lots, personne à contacter : Mr Théodore MANINGA au 07 87 33 01 06

Merci et nous sommes impatients de recevoir votre offre.

Signature : _____

Nom : NEHLA TOURE

Titre: Représentante Résidente Adjointe / Opérations a.i.

Date: 24 Août 2022

SECTION 2 : INSTRUCTIONS ET DONNÉES DE LA RFQ **Introduction**	Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFQ, y compris les modifications apportées par écrit par le PNUD. Cette RFQ est menée conformément à la UNDP Programme and Operations Policies and Procedures (POPP) on Contracts and Procurement Toute offre soumise sera considérée comme une offre par le soumissionnaire et ne constitue pas ou n'implique pas son acceptation par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de la présente RFQ. Le PNUD se réserve le droit d'annuler le processus d'approvisionnement à tout moment sans aucune responsabilité pour le PNUD, sur avis aux soumissionnaires ou publication d'un avis d'annulation sur le site Web du PNUD.
Date limite de soumission de l'offre	**Mercredi 07 Septembre 2022 à 17H00 UTC** En cas de doute quant au fuseau horaire dans lequel l'offre doit être soumise, http://www.timeanddate.com/worldclock/.
Méthode de soumission	Les offres doivent être soumises comme suit : ☐ E-tendering ☐ Adresse e-mail dédiée ☒ **Courrier / Dépôt manuel** ☐ Autres Adresse de soumission: **Programme des Nations Unies pour le Développement** **01 BP 1747 ABIDJAN 01** **ANGLE AVENUE MARCHAND RUE GOURGAS** **PLATEAU EN FACE DE LA RADIO**
Coût de préparation du devis	Le PNUD n'est pas responsable des coûts associés à la préparation et à la présentation d'un devis par un fournisseur, quel que soit le résultat ou la façon de procéder au processus de sélection.
Code de conduite des fournisseurs, fraude, corruption,	Tous les fournisseurs potentiels doivent lire le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et considérer qu'il fournit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'ONU. Le Code de conduite, qui comprend des **principes sur le travail, les droits de la personne, l'environnement et la conduite éthique,** peut être trouvé à l'article : https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct En outre, le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques interdites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles et l'obstruction des fournisseurs du PNUD et exige que tous les soumissionnaires/fournisseurs respectent les normes d'éthique les plus élevées pendant le processus d'approvisionnement et la mise en œuvre des contrats. La politique antifraude du PNUD se trouve à l'adresse : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#anti
Cadeaux et hospitalité	Les soumissionnaires/vendeurs ne doivent pas offrir de cadeaux ou d'hospitalité de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, y compris des voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, des parcs à thème ou des offres de vacances, de transport ou d'invitations à des déjeuners extravagants, des dîners ou autres. Conformément à cette politique, le PNUD : a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses en concurrence pour le contrat en question ; b) Déclare un vendeur inéligible, indéfiniment ou pour une période indiquée, pour obtenir un contrat s'il détermine à tout moment que le vendeur s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses en concurrence ou dans l'exécution d'un contrat du PNUD.

Conflit d'intérêts	Le PNUD exige de chaque fournisseur éventuel d'éviter et de prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant si vous, ou l'un de vos affiliés ou de votre personnel, avez participé à la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres renseignements utilisés dans la présente RFQ. Les soumissionnaires doivent éviter strictement les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans tenir compte des travaux futurs. Les soumissionnaires jugés en conflit d'intérêts seront disqualifiés. Les soumissionnaires doivent divulguer dans leur offre leur connaissance des éléments suivants : a) Si les propriétaires, les copropriétaires, les dirigeants, les administrateurs, les actionnaires majoritaires, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé qui sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et/ou le gouvernement du pays ou tout partenaire d'exécution recevant des biens et/ou des services en vertu de la présente RFQ. L'éligibilité des soumissionnaires qui appartiennent en totalité ou en partie au Gouvernement est subordonnée à l'évaluation et à l'examen ultérieurs par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, le fonctionnement et la gestion en tant qu'entité commerciale indépendante, l'étendue de la propriété ou de l'action du gouvernement, la réception de subventions, le mandat et l'accès à l'information concernant la présente RFQ, entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu par rapport aux autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la soumission.
Conditions générales du contrat	Tout bon de commande ou tout contrat qui sera émis à la suite de la présente RFQ est soumis aux conditions générales du contrat ☐ General Terms and Conditions / Special Conditions for Contract. ☐ General Terms and Conditions for de minimis contracts (services only, less than $50,000) ☒ General Terms and Conditions for Works Les conditions applicables et d'autres dispositions sont disponibles sur UNDP/How-we-buy
Conditions spéciales du Contrat	☒ Annulation du PO/Contrat si la livraison/l'achèvement est retardé de trois (03) semaines, au cas où le retard serait imputable au prestataire
Admissibilité	Un vendeur qui sera engagé par le PNUD ne peut être suspendu, radié ou autrement identifié comme inéligible par une Organisation des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre Organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations. Un manquement à cette instruction peut entraîner la résiliation d'un contrat ou d'un PO délivré ultérieurement au vendeur par le PNUD. Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, membres de coentreprises, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et/ou leurs employés satisfassent aux critères d'admissibilité établis par le PNUD. Les soumissionnaires doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat les liant au PNUD et de livrer dans le pays, ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
Monnaie de l'Offre	L'offre sera établie en **FCFA**

Joint-Venture, Consortium ou Association	Si le soumissionnaire est un groupe de personnes morales qui formeront ou ont formé une coentreprise (JV), un consortium ou une association pour l'offre, ils confirmeront dans leur offre que : (i) ils ont désigné une partie pour agir en tant qu'entité principale, dûment investie de l'autorité de lier légalement les membres de la JV, du Consortium ou de l'Association conjointement, qui sont mis en évidence par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et présentés avec la soumission; ii) s'ils obtiennent le contrat, le contrat sera conclu, par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui représentera pour et pour le compte de toutes les entités membres comprenant la coentreprise, le consortium ou l'association. Se référer aux articles 19 à 24 sous Solicitation policy pour plus de détails sur les dispositions applicables sur les coentreprises, consortium ou association.
Une seule offre	Le soumissionnaire (y compris l'entité principale au nom des membres individuels d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association) ne soumet qu'une seule offre, soit en son nom propre, soit, si une coentreprise, un consortium ou une association, en tant qu'entité principale de cette coentreprise, consortium ou association. Les soumissions présentées par deux (2) ou plusieurs soumissionnaires sont toutes rejetées s'il s'agit de l'une des soumissions suivantes : a) ils ont au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire de contrôle en commun ; b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres ; ou b) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFQ ; c) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les met en mesure d'avoir accès à de l'information ou d'influencer sur la soumission d'un autre soumissionnaire au sujet de ce processus de RFQ ; ou d) ils sont sous-traitants de l'offre de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre soumet également une autre offre sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; e) certains membres clés du personnel proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une soumission reçue pour ce processus de la QRF. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plus d'une offre.
Droits et taxes	Article II, Section 7, de la Convention sur les privilèges et immunités prévoit, entre autres, que l'Organisation des Nations Unies, y compris le PNUD en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, est exemptée de toutes les taxes directes, à l'exception des redevances pour les services publics, et est exemptée de restrictions douanières, de droits et de redevances de nature similaire pour les articles importés ou exportés pour son usage officiel. Toutes les cotations sont présentées déduction faite des impôts directs et des autres taxes et droits, sauf indication contraire ci-après : Tous les prix doivent : ☐ Inclure la TVA et les autres impôts indirects applicables ☒ **Exclure la TVA et des autres taxes indirectes applicables**
Langue de l'offre	**Français** Y compris la documentation comprenant les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation.
Documents à soumettre	Les soumissionnaires doivent inclure les documents suivants dans leur devis : ☒ Annex 2 : Formulaire de soumission de devis dûment rempli et signé ☒ Annex 3 : Offre technique et financière dûment complétée et signée et conforme au cahier des exigences de l'annexe 1 ☒ Certificat d'enregistrement (Registre de commerce) ☒ Attestation de régularité fiscale valide à la date du 07 Septembre 2022 ☒ Attestation CNPS valide à la date du 07 Septembre 2022 ☒ Liste et la valeur des travaux réalisés au cours des trois (03) dernières années (2019-2020-2021/2022) ainsi que les coordonnées des clients (numéro de téléphone, adresse email) qui peuvent être contactés pour obtenir de plus amples renseignements sur ces contrats

Période de validité de l'offre	Les devis restent valables pour 120 jours à partir de la date limite pour la soumission de l'offre.
Variation de prix	Aucune variation des prix due à l'escalade, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à tout autre facteur du marché ne peut être acceptée à tout moment pendant la validité de l'offre et ce après la réception de ladite offre.
Soumissions partielles	☐ Non autorisé ☒ **Autorisées par lot mais chaque lot est indivisible**
Soumissions alternatives	☒ **Non autorisées** ☐ Autorisé
Conditions de paiement	☒ Dans les 30 jours suivant la réception des travaux conformément aux conditions de paiement ci-dessous et la présentation de documents de paiement.
Conditions de libération du Paiement	☒ les conditions de libération du paiement sont les suivantes : - Une avance de démarrage de 10% du montant du contrat sera payée à la demande du prestataire. Dans ce cas, le prestataire devra fournir un cautionnement bancaire du même que l'avance de démarrage. - Il sera payé au prestataire 40% du montant du contrat à 50% de l'exécution physique des travaux certifié par l'ingénieur - Il sera payé au 50% du montant du contrat à la fin des travaux certifié par l'ingénieur par un PV de réception provisoire. ☒ Acceptation écrite des biens, services et travaux, basé sur la pleine conformité aux exigences de la RFQ
Personne-ressource pour la correspondance, les notifications et les clarifications	**Adresse e-mail: procurement.ci@undp.org** Attention : Les offres ne doivent pas être soumises à cette adresse, mais à l'adresse pour la soumission de l'offre ci-dessus. Dans le cas contraire, l'offre sera disqualifiée. Tout retard dans la réponse du PNUD n'est pas utilisé comme motif de prorogation du délai de présentation, à moins que le PNUD ne détermine qu'une telle prolongation est nécessaire et communique un nouveau délai aux proposants.
Clarifications	Les demandes de clarification des soumissionnaires ne seront acceptées deux (02) jours avant la date limite de soumission. Les réponses à la demande de clarification seront communiquées par mail avant le 05 Septembre 2022
Méthode d'évaluation	☒Le Contrat et le Bon de Commande sera attribué à l'offre la plus basse techniquement conforme pour chaque lot. **NB : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plu d'un (01) lot.**
Critères d'évaluation	☒Respect total de toutes les exigences visées à l'annexe 1 ☒Acceptation complète des conditions générales du contrat ☒Exhaustivité des services après-vente ☐Livraison la plus rapide /délai de mise en œuvre le plus court
Droit de ne pas accepter d'offres	Le PNUD n'est pas tenu d'accepter un devis, ni d'attribuer un contrat ou un bon de commande
Droit de modifier l'exigence au moment de l'attribution	Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, Le PNUD se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à vingt-cinq pour cent (25% maximum) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres modalités.

Type de contrat à attribuer	☒ Bon de Commande ☒ Contrat pour travaux
Date prévue pour l'attribution du contrat.	28 Septembre 2022
Publication de l'attribution du contrat	Le PNUD publiera les attributions de contrats d'une valeur de 100 000 USD et plus sur les sites Web du CO et du site Web global du PNUD.
Politiques et procédures	Cette RFQ est menée conformément aux UNDP Programme and Operations Policies and Procedures
Enregistrement UNGM	Tout contrat résultant de cet exercice RFQ sera subordonné à l'enregistrement du fournisseur au niveau approprié sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) à l'adresse suivante : www.ungm.org. Le soumissionnaire peut toujours soumettre un devis même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM, toutefois, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.

ANNEXE 1: CAHIER DES EXIGENCES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PREAMBULE

D'une manière générale, les qualités, formes, dimensions des matériaux employés et leur mise en œuvre devront être conformes aux textes officiels de la Cote d'Ivoire et répondre au minimum aux normes françaises en vigueur. Les normes françaises en vigueur avant la mise en cohérence avec les normes européennes, lorsqu'elles sont citées, constituent un niveau minimum de qualité à atteindre.
Les marques citées dans le présent CPT n'ont qu'un caractère indicatif de la qualité minimale requise en fonction des matériaux couramment disponibles sur le marché, et ne constituent nullement une obligation.
Les matériaux devront être neufs et propres.
Les matériaux ne satisfaisant pas aux prescriptions imposées seront refusés sauf :

- Dérogation ou conditions spéciales mentionnées au présent, autorisées par le contrôle ;
- Si ce sont des échantillons acceptés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'œuvre.

Les entreprises et sous-traitants devront étudier l'ensemble du dossier.
Les entreprises auront à leur charge l'amené et le repli de tout le matériel nécessaire aux différents essais et vérification (essais de pompage, essais de pression, divers contrôles et mesures électriques - tensions, ampérages, fréquences, résistance de la prise de terre etc.)
En cas de besoin, un Ingénieur de suivi et de contrôle pourra être désigné. Pour chaque corps d'état, l'accord de cet Ingénieur sera requis avant l'exécution des différentes tâches. L'accord de l'Ingénieur de suivi - contrôle sur un ouvrage ne porte pas atteinte au droit du Maître d'œuvre d'exprimer sa désapprobation quant à cet ouvrage, ou des matériaux ou des équipements et de donner les instructions nécessaires en vue de leur rectification.
Dans le devis descriptif, le Maître d'œuvre s'est efforcé de renseigner les entrepreneurs sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, leurs dimensions et leur emplacement, mais il convient de signaler que cette description n'a pas de caractère limitatif et que le soumissionnaire devra exécuter comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaires et indispensables pour l'achèvement complet des différents corps d'état concernant la construction projetée.
En conséquence, les entrepreneurs ne pourront jamais en aucun cas demander des suppléments de prix sur la base d'erreurs ou d'omissions aux plans et devis.
De toute manière, le fait pour un entrepreneur d'exécuter sans rien changer dans les prescriptions des documents techniques réunis par le Maître d'œuvre n'atténue en rien sa responsabilité d'entrepreneur.

A. Organisation du chantier

L'installation du chantier devra se faire de manière à permettre un bon déroulement des travaux.
L'entrepreneur s'arrangera pour qu'au niveau du personnel affecté aux travaux, les tâches soient bien spécifiées.

B. Entretien du chantier

Une fois le chantier installé, il doit être constamment tenu en état de propreté par l'entrepreneur.
L'entrepreneur devra à ses frais, chaque semaine, assurer le nettoyage sommaire et l'enlèvement des gravois et autres débris provenant des travaux. Il devra également nettoyer chaque local avant l'intervention de tout autre corps d'état.

C. Gardiennage

Un gardiennage efficace sera mis en place par l'entrepreneur. Il devra être assuré jour et nuit.

D. Protection des ouvrages

L'entrepreneur doit la protection efficace des ouvrages et fournitures avant et après leur mise en place et ce, durant toute la durée du chantier.

E. Préservation du fonctionnement des structures

L'entrepreneur devra exécuter le marché tout en préservant au mieux le fonctionnement des structures sanitaires. Il devra entre autres prendre toutes les dispositions utiles permettant de reconnaitre à tout moment son personnel et astreindre ledit personnel aux seuls espaces affectés aux chantiers.

PRESCRIPTIONS GENERALES A TOUS LES CORPS D'ETAT

I. OBJET DU PRESENT CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le présent cahier des prescriptions techniques (CPT) a pour objet la définition des travaux à exécuter et le mode de bâtir. Il se rapporte à tous les corps d'état entrant dans la réalisation des travaux de réhabilitation et de construction des bureaux conjoints du Système des Nations Unies (SNU) sis à Bondoukou, Région du Gontougo.
Il devra être connu dans son ensemble par l'Entrepreneur, qui devra le cas échéant, suppléer par ses connaissances professionnelles, aux détails manquant au dossier ou qui pourraient être mal indiqués ou omis sur les plans et au devis descriptif.
En particulier, l'entrepreneur devra prendre connaissance de l'état réel des sites des ouvrages à réaliser au moment de sa soumission, par autant de visites que nécessaires sur les sites. Dans tous les cas, l'Entrepreneur devra exécuter tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages et au parfait fonctionnement des installations conformément aux règles de l'Art.

II. SPECIFICATIONS SUR LES MATERIAUX

2.1. Qualité et essais des matériaux

Les matériaux utilisés seront de la meilleure qualité et conformes aux normes en vigueur. Le Maître d'Ouvrage et/ou le Maitre d'œuvre se réserve le droit d'effectuer en tout point et à toute époque qu'il jugera utile, le contrôle de la qualité des matériaux utilisés, de leur lieu et mode de stockage, de leur provenance et conditions de transport. L'ENTREPRENEUR devra lui donner toute facilité pour effectuer ces contrôles.
Tous les matériaux approvisionnés reconnus défectueux après essais devront être transportés hors du chantier par l'ENTREPRENEUR et à ses frais dans un délai fixé par le Maître d'Ouvrage et/ou le Maitre d'œuvre. L'ENTREPRENEUR aura à sa charge tous les essais supplémentaires effectués en vue de vérifier qu'il a bien porté les corrections aux fournitures non conformes.

2.2. Matériaux pour remblais

L'ENTREPRENEUR est tenu de se conformer aux décrets et règlements en vigueur pour tout ce qui concerne les extractions des matériaux.

2.3. Ciment

Le ciment utilisé sera en règle générale du Ciment Portland (C.P.A. ou CPJ 32,5/42,5) pour tous les ouvrages en béton armé et mortier de ciment : Il devra en tous points être conforme aux Normes Ivoiriennes sur les Ciments (NI 05.06.00).
Le ciment sera livré en sac de 50 kg. Les ciments devront être stockés en magasin sec, clos, couvert et capable de contenir une quantité suffisante pour que les travaux puissent être exécutés à un rythme normal sans interruption.

2.4. Coffrage

Les coffrages et éventuellement les étaiements seront en bois, en métal ou autres, au choix de l'ENTREPRENEUR. Celui-ci justifiera les qualités requises pour un bon comportement des.

2.5. Armatures

Les armatures en acier seront de trois sortes :

- des barres à haute adhérence (HA) en acier, de limite d'élasticité au moins égale à 40 kg/mm2 pour les barres de diamètre supérieur ou égal à 25 mm, à 42 kg/mm2 pour les barres de diamètre inférieur à 25 mm,
- des barres lisses laminées en acier, de limite d'élasticité au moins égale à 22 kg/ mm2 ;
- des treillis soudés à raison de 1,20 kg/mm2 au minimum

2.6. Sable

Les sables peuvent provenir, soit de roches concassés, soit directement de gisements naturels sélectionnés. La fourniture des sables est à la charge de l'Entrepreneur.
Le sable devra être exempt d'argile, limon, vase et matières solubles organiques.
Les proportions de matières susceptibles d'être éliminées par décantation, déterminées conformément à l'article 12 de la norme NFP 18.301 ne doivent pas excéder 2%. Il ne devra pas contenir une quantité de matières organiques supérieure à celle tolérée par la norme NFP 18.301, Article 11.
La granulométrie sera comprise entre :

- 0,5 mm et 5 mm pour les bétons
- 0,1 mm et 2 mm pour les mortiers

2.7. Gravier

L'Entrepreneur devra utiliser comme granulats pour béton des matériaux criblés ou concassés dont les dimensions minimales et maximales aux tamis à mailles carrées sont les suivantes :
d = 5,0 mm et D = 25,0 mm
Ils seront divisés en deux fractions, la coupure se faisant au tamis de 15 mm.

2.8. Béton et mortier

Les différents bétons et mortiers sont désignés symboliquement par une lettre suivie d'un chiffre. La lettre indique la classe à laquelle appartient le béton :
B : béton
M : mortier
Plusieurs catégories de béton seront mises en œuvre par l'Entrepreneur, conformément aux spécifications du tableau suivant :

Désignation des mortiers et bétons	Ciment	Sable	Granulat	Pierres Cassées
Mortier pour maçonnerie moellons, agglos, brique	250 kg	1 m3		

Mortier pour enduit et rejointoiement	300 kg	1 m3		
3-Mortier pour chape	400 kg	1 m3		
Béton de propreté	150 kg	400 l		800 l
Béton pour béton armé semelles	300 kg	450 l	850 l	
Béton pour béton armé poteaux, chaînages, poutres	350 kg	450 l	850 l	

Avant de mettre en œuvre le béton dans les coffrages, l'ENTREPRENEUR devra s'assurer de la propreté de ceux-ci. Les coffrages doivent être arrosés préalablement à la mise en œuvre du béton. Le béton sera déposé dans le coffrage de façon à ce qu'il ne se produise aucune ségrégation, soit par rebondissement sur les armatures et les coffrages, soit par amoncellement de béton en tas isolés.

2.9. Trous de scellement

Il sera exigé que les saignées dans les murs et dans les cloisons soient exécutées avant les enduits (saignées prévues pour l'installation des tubes électriques et les diverses canalisations encastrées).

2.10. Bois

Tous les bois employés seront d'origine ivoirienne telle que FRAKE, IROKO, ACAJOU ou similaire. Ils ne seront ni gras, ni chauffés, ni piqués. Ils seront exempts d'aubiers, de nœuds, de pourritures, méandres, fentes, gerçures et de tous autres défauts nuisibles à leur conservation et à l'exécution d'une bonne menuiserie. Ils seront très secs au moment de leur emploi.
Avant leur assemblage et la pose, tous les bois employés recevront un traitement ignifuge, insecticide et fongicide au XYLOGIL ou similaire. Ce traitement sera réalisé sur toutes les faces des bois.

2.11. Autres matériaux

La quincaillerie, le matériel électrique, la peinture, les revêtements durs ainsi que tous les équipements seront de la meilleure qualité du commerce. Le Maître d'Ouvrage délégué pourra à tout moment vérifier l'authenticité et la qualité des matériaux fournis par l'Entrepreneur.

III. ALLOTISSEMENT ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

II.1 – ALLOTISSEMENT

Les travaux concernés par le présent CPT sont subdivisés en trois phases (03) suivantes, chacune comprenant un (01) ou plusieurs lots :

Phase	Lot N°	Région	Localité	NATURE DES TRAVAUX

1	1	Gontougo	Bondoukou	A- Réhabilitation de la villa principale
				B- Réhabilitation de la guérite
				C- Construction d'un local pour groupe électrogène
	2	Gontougo	Bondoukou	A- Travaux sur la clôture et des aires de parking et de circulation
				B- Raccordement au réseau électrique CIE et autres travaux d'électricité extérieure
				C- Travaux d'adduction d'eau
2	1	Gontougo	Bondoukou	A- Réhabilitation de la villa 2
				B- Réhabilitation des dépendances
3	1	Gontougo	Bondoukou	A- Construction d'un bâtiment en panneaux préfabriqués à usage de salle de réunions
				B- Construction d'un bâtiment en panneaux préfabriqués à usage de bureaux annexes
				C- Construction d'un préau

II.2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent dossier d'appels d'offres couvre les corps d'état nécessaires au parfait achèvement des travaux de construction d'un foyer des jeunes à Lakota et d'un bâtiment de 3 salles de classe à Dabakala, prévus au marché et répartis comme suit :

LOT N°0 : GENERALITES
LOT N°1 : TERRASSEMENTS
LOT N°2 : GROS ŒUVRE
LOT N°3 : ETANCHEITE
LOT N°4: MENUISERIE ALIMINIUM
Lot N° 5: VITRERIE
LOT N°6 : SERRURERIE
LOT N°7 : PLOMBERIE SANITAIRE
LOT N°8 : ASSAINISSEMENT
LOT N°10 : ELECTRICITE
LOTN°13: CLIMATISATION
LOT N°14 : REVÊTEMENTS DURS
LOT N°16 : MENUISERIE BOIS – QUINCAILLERIE
LOT N°17 : FAUX PLAFONDS
LOT N°18 : PEINTURE
LOT N°19 : CHARPENTE
LOT N°20 : COUVERTURE
LOT N°21 : ABORDS

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

LOT 0– TRAVAUX PRELIMINAIRES

0.1 GENERALITES

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation de tous les travaux de terrassements et d'implantation tels qu'ils figurent sur les documents graphiques.

0.2 Travaux préliminaires

Ces travaux comprennent notamment :

- l'implantation du bâtiment ;
- le débroussement en général sur l'emprise du bâtiment et éventuellement dans les zones prescrites par le Maitre d'ouvrage ou le Maître d'œuvre afin d'éliminer toute végétation ;
- le décapage de la terre végétale sur une épaisseur de 20cm sous l'assiette des terrassements et dans les zones précitées par le Maître d'ouvrage et le technicien ;
- l'abattage et le dessouchage des arbres situés dans l'emprise des travaux ;
- les terrassements nécessaires à la réalisation du projet ;
- les déposes des anciens ouvrages dégradés ;
- les sujétions et aléas notamment le maintien de la circulation pendant les travaux.

0.3 Nettoyage et Débroussaillage

Le débroussement, l'abattage et le dessouchage des arbres seront réalisés sur l'emprise des bâtiments.

L'Ingénieur contrôle se réserve la possibilité d'augmenter ou réduire, ne serait-ce que partiellement et à sa convenance, cette emprise.

Ces travaux comprennent notamment :

- l'élimination de toute végétation sauf les arbres dont la circonférence à 1,50m du sol est supérieure ou égale à 1m.
- Les palmiers, cocotiers et les arbres dont la circonférence du tronc à 1,50m du sol est inférieure à 1m sont réputés pris en compte.
- Le débroussement se fera sur une surface calculée en augmentant de 5m, les dimensions en plan du bâtiment concerné ou suivant indications du technicien.

Ces prix, qui comprennent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré

0.4 Prise de possession et installation du chantier

Le terrain sera pris en charge par l'Entrepreneur, dans l'état où il lui est livré par le Maître d'Ouvrage ou la communauté.

La plate-forme sera livrée à la côte –0,35 m par rapport au niveau fini du rez-de-chaussée, considéré comme le niveau +où –0,00.

Le débord de la plate-forme par rapport aux nus extérieurs du bâtiment sera de 5,00 ml environ.

L'Entrepreneur sera tenu de réceptionner la plate-forme en présence du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre.

L'Entrepreneur est tenu d'effectuer dès le début de chantier de la période préparatoire, un plan d'organisation du chantier à soumettre à la probation du technicien Contrôle

L'Entrepreneur devra mettre à la disposition du chantier :

-a) Le bureau pour la Mission de Contrôle :

- un local de 20m², équipé d'un bureau avec chaises, et petits matériels

-b) Une installation pour réunion de chantier :

- une salle de réunion ventilée pour 08 personnes, équipée d'une grande table et de chaises, d'un tableau et de panneaux de grandes dimensions pour fixation des plans et plannings.

Si la communauté consent à mettre des locaux à sa disposition, il devra en assurer l'entretien et la remise en état à la fin des travaux.

0.4.1 Installation de chantier

0.4.1.1. Implantation

L'Entrepreneur devra procéder à l'implantation des bâtiments tel qu'il est défini aux plans Architecturaux.

Les implantations des bâtiments seront obligatoirement effectuées par un géomètre agréé aux frais de l'Entrepreneur. Le Procès-verbal d'implantation sera signé par le géomètre et remis avec le plan au Maitre d'Ouvrage ou au technicien contrôle qui l'approuvera.

Des bornes maçonnées matérialiseront les axes d'implantation et les niveaux. Ces bornes seront implantées de manière à pouvoir être conservées jusqu'à la réception des travaux.

L'implantation sera matérialisée par tout procédé à la convenance de l'Entrepreneur, chaises, piquetages, scellements, etc…, étant entendu que cette matérialisation restera en place jusqu'au jour où l'exécution des maçonneries atteindra le niveau bas du rez-de-chaussée.

LOT 1– TRAVAUX DE TERRASSEMENT

1.0. GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation de tous les travaux de terrassement tels qu'ils figurent sur les documents graphiques.

Les prestations incluses au présent lot et plus particulièrement les postes fouilles de fondations seront bornés à une limite définie comme suit :

- 0,35m par rapport au niveau fini du sol des rez-de-chaussée de tous les bâtiments, pour limite des prestations des travaux forfaitaires.

Tous les ouvrages établis au-delà de cette limite seront réglés au bordereau de prix ; avec pour base de calculs le prix unitaire du poste considéré exprimé au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire appliqué aux quantités du marché.

En outre il est entendu que le terrain livré à l'entreprise présente les caractéristiques qui le rendre propre à la réalisation du projet à savoir :

Terrain d'accès facile constructible, de constitution ne nécessitant aucun curage ou substitution, traversé par aucun réseau enterré ou aérien apportant une entrave ou une servitude aux travaux de construction.

1.1 FOUILLES EN RIGOLE OU EN TROU

Réalisation de fouilles en tranchée ou en trou comprenant notamment :

La fourniture de tous les matériels nécessaires à l'exécution de cette tâche.

L'exécution des fouilles en terrains de toutes natures y compris étaiement et blindage si nécessaires. Largeur de fouilles : 50 cm minimum.

Les épuisements éventuels pour l'exécution à sec des ouvrages.

La mise à dépôt provisoire ou définitive des matériaux inutiles après remblaiement, autour des fondations (voir les articles suivants) :

Dans tous les cas, le fond de fouille des semelles se situera au minimum à 70 cm en dessous du niveau du terrain naturel.

Il appartiendra à l'Entrepreneur de s'assurer des caractéristiques des sols, des taux de travail compatibles, eu égard aux charges transmises, au travers des études géotechniques qu'il pourrait faire établir préalablement. Il est rappelé à l'Entrepreneur qu'en ce qui concerne les terrassements pour fondations, son offre reste globale et forfaitaire quels que soient les dimensionnements qui résulteraient de la nature des terrains rencontrés, et matériaux qu'il compte utiliser.

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre cube de terre (m3)

Localisation : semelles filantes.

1.2.1 FOUILLES EN RIGOLES

1.2.2. REMBLAIS

1.12.1.1. REMBLAIS PROVENANT DES FOUILLES

Les remblais après exécution des fondations jusqu'au-dessous du dallage seront réalisés par terre d'apport de bonne qualité qui ne comprendra ni gravois, terre végétale, mauvaises terres argileuses, glaiseuses, etc.

Ces terres proviendront des fouilles, sous réserve que celles-ci répondent aux conditions souhaitées, et après accord du Maître d'Œuvre.

En règle générale, tous les matériaux de déblais seront réutilisés en remblais, à l'exception toutefois des matériaux contenant plus de 0,5 % de matières organiques, des vases et des matériaux fins très argileux dont la limite de liquidité (LL) serait supérieure à 60.

L'Entrepreneur sera seul responsable des terres qu'il fournira.

Les remblais au droit des fondations ne seront exécutés qu'après accord du Maître d'Œuvre.

La mise en place s'effectuera par couches successives de 0,20m d'épaisseur.

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre cube de terre mise en place (m3)

1.2.1.2.1.1. REMBLAIS PROVENANT DES FOUILLES

Localisation : après exécution des fondations

1.2.1.3.REMBLAIS SOUS DALLAGES

Avant l'exécution des dallages sur terre-plein, l'Entrepreneur devra la réalisation d'un nivellement pour mise à la côte définitive de la fouille y compris, pilonnage et dressement ainsi que l'enlèvement des terres éventuelles.

Il devra également la fourniture et la mise en place d'une forme de 0,05 m d'épaisseur constituée de matériaux appropriés, non plastiques, tels que gravier, sablon, tout venant de sable et gravier.

Cette forme sera compactée et parfaitement dressée avant coulage du dallage.

L'enlèvement de toutes les terres excédentaires. Celles-ci seront stockées sur le terrain à un endroit à définir avec le Maître d'œuvre.

1.2.1.3.1. Remblais sous dallage

LOT 2 - GROS ŒUVRES

2.0. GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation de tous les travaux de GROS-ŒUVRE tels qu'ils figurent sur les documents graphiques.

2.1. MACONNERIE- BETON ARME

2.1.1.FONDATIONS – INFRASTRUCTURE

Les fondations seront établies en fonction des charges à transmettre et de taux de travail admissible au sol.

Il appartiendra à l'Entrepreneur de s'assurer des caractéristiques du sol de fondation qui devront être soumises à l'accord du Maître d'Œuvre.

Il est toutefois rappelé que l'offre de l'Entrepreneur en ce qui concerne les fondations reste globale et forfaitaire quelles que soient les contraintes qui résulteront des éventuels essais

L'entrepreneur pourrait effectuer à ses frais les essais au pénétromètre dynamique pour confirmer les taux de travail du sol aux différentes profondeurs prévues.

Les fondations seront réalisées par des semelles filantes en béton armé à une profondeur de 0,70m minimum.

En cas de différence de niveau, les décrochements seront réalisés par des redans successifs, soit par des éléments en béton incorporés destinés à résister aux efforts engendrés.

2.2.1.1. BETON DE PROPRETE

La réalisation de béton de propreté comprend :

Toutes les fournitures sans exception, nécessaires à la parfaite exécution du béton.

La fabrication de béton dosé à 150Kgs de ciment par mètre cube de béton mis en œuvre.

Le réglage soigné et précis des fonds de fouilles.

La mise en œuvre de ce béton sur une couche de 0,05m d'épaisseur minimum, le serrage et le lissage de béton.

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre cube (m3)

LOCALISATION : SOUS LES SEMELLES DE FONDATIONS.

2.2.1.1.1. BETON DE PROPRETE

2.2.1.2. BETON ARME POUR FONDATIONS

Réalisation de semelles de fondations filantes et de longrines en béton armé dosé à 350Kgs de ciment par mètre cube de béton mis en place comprenant :

L'approvisionnement de tous les matériaux.

La confection et le montage des coffrages.

Le façonnage et la mise en place des armatures.

Les sujétions pour réservations éventuelles.

La préparation et la mise en œuvre du béton.

Les réservations nécessaires pour les scellements des pièces métalliques.

Le décoffrage et le ragréage si nécessaire.

Localisation :

Pour les semelles filantes sous tous les murs porteurs en agglomérés de 15.

2.2.1.2. SEMELLES ISOLEES

2.2.1.2.1. BETON B2

2.2.1.2.2. ACIERS HA

2.2.1.2.3. COFFRAGE P1

2.2.1.3. OSSATURE BETON EN INFRASTRUCTURE

Réalisation d'ouvrages en béton armé pour amorces des poteaux, chaînages d'arase, raidisseurs etc. comprenant :

L'approvisionnement de tous les matériaux.

La confection et le montage des coffrages pour parements destinés à être enduit.

Le façonnage et la mise en place des armatures.

La préparation et la mise en œuvre du béton.

Le décoffrage, l'enlèvement des balèvres, le ragréage si nécessaire.

Les sujétions pour réservations.

Localisation : Pour amorce des poteaux, raidisseurs, chaînage bas.

2.2.1.3. Poteaux et raidisseurs verticaux

2.2.1.3.1. Béton B2

2.2.1.3.2. Aciers HA

2.2.1.3.3. Coffrage P1

2.2.1.4. Chaînages bas sur maçonnerie

2.2.1.4.1. Béton B2

2.2.1.4.2. Aciers HA

2.2.1.4.3. Coffrage P1

2.2.1.5. Maçonnerie d'agglomérés de 15 pleins

Fourniture et mise en place de maçonnerie d'agglomérés de 0,15 pleins comprenant notamment

L'approvisionnement des matériaux et matériels nécessaires.

La pose des parpaings au mortier de ciment.

Le jointoiement au mortier de ciment.

Le nettoyage après travaux.

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²)

Localisation : En infrastructure sous tous les murs porteurs côtés 0,15 sur plans, à partir de la semelle de fondation.

2.2.1.5.1. Maçonnerie d'agglomérés de 15 pleins

2.2.1.6. DALLAGES

Réalisation de dallages avec chapes incorporées en béton armé comprenant notamment :

La fourniture de tous les matériels et matériaux nécessaires.

Le réglage et le compactage du terrain en place.

La fourniture et la pose d'une couche anti-capillarité (couche polyéthylène 100 microns).

L'exécution du dallage en béton dosé à 350Kgs de ciment par mètre cube de béton mis en place y compris aciers HA 6 minimum, et d'une épaisseur de 10 cm minimum.

L'exécution des joints de dilatation, de retrait et d'isolement si nécessaire.

L'exécution de renforts sous les murs non porteurs.

La réalisation de bêches en rive de dallages s'il n'y a pas de fondations. Les prix devront comprendre toutes les sujétions pour fouilles complémentaires, coffrage, aciers...

Localisation : Toute la surface du bâtiment

2.2.1.6.1. Dallage brut épaisseur 10cm

2.2.1.6.2. Béton

2.2.1.6.3. Armature en treillis de fer 6

2.2.1.6.4. Film polyane sous dallage

2.2.2. OSSATURE ET MURS EN EN ELEVATION

2.2.2.1. Murs en élévation

Ces prix comprennent notamment :

- l'approvisionnement des matériaux et matériels nécessaires
- l'approvisionnement de parpaings creux de classe minimale B40, de parpaings pleins de classe minimales B80, ou de claustras
- la pose des parpaings ou claustras hourdés au mortier de ciment en ménagement des espaces pour les raidisseurs

- L’exécution de raidisseurs à l'italienne coffrage ordinaire ; ferraillage suivant DTU en vigueur.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre carré (m²) de mur.

Localisation : Suivant plans

2.2.2.1.1. Murs en agglos creux de 15cm.

2.2.2.1.2. Murs en agglos creux de 10 cm

2.2.2.3.OSSATURE EN ELEVATION

Réalisation d'ouvrages en béton armé en élévation comprenant :

L'approvisionnement de tous les matériaux.

La confection et le montage des coffrages pour parements destinés à être enduit.

Le façonnage et la mise en place des armatures.

La préparation et la mise en œuvre du béton dosé à 350Kgs de ciment par mètre cube de béton mis en place.

Les sujétions et mise en œuvre par aiguille vibrante

Le décoffrage, le ragréage si nécessaire.

Les sujétions pour réservations

Localisation : Pour l'ensemble des ouvrages en béton armé en élévation : poteaux incorporés ou isolés, poutres, chaînages, linteaux, appuis de baies et couronnements de pignons.

2.2.2.3. Poteaux Raidisseurs horizontaux en BA dosé à 350kg/m3

2.2.2.3.1. Béton B3

2.2.2.3.2. ACIERS HA

2.2.2.3.3. Coffrage P4

2.6.6 – Plancher dalle pleine d’épaisseur 12 cm

L’entrepreneur adjudicataire devra réaliser une dalle pleine d’épaisseur 12 cm minimum pour acrotère.

Ces travaux comprennent l’approvisionnement de tous matériaux et fournitures, nécessaires à la parfaite exécution de l’ouvrage, notamment :

La mise en place de coffrages assurés par des panneaux en bois de dimensions voulues. Les étais, chevrons, clous, calages, seront nécessaires au bétonnage de la dalle.

Le façonnage correct, la mise en place et ligature des armatures HA Fe E500 ;

La fabrication et la pose des cales à béton de cinq (5) centimètres ;

La fabrication et la mise en œuvre du béton dosé à 350 kg/m3 de ciment CPJ 42,5 ou CPA 42,5 ;

2.2.2.9. ENDUITS

2.2.2.9.1. Enduits extérieurs et intérieurs

Ces prix comprennent notamment :

- la fourniture de tous les matériaux et matériels nécessaires
- la mise en place des échafaudages nécessaires
- le nettoyage et l'humidification du support
- l'exécution de l'enduit en 2 ou 3 couches suivant finition (carrelage ou peinture) pour une épaisseur de 1,5cm à 2 cm, jusqu'à 0,10cm au-dessus des faux plafonds extérieurs.
- l'enduit sur murs extérieurs sera en enduit lissé ordinaire suivant indication
- le nettoyage après travaux et l'évacuation des gravois à la décharge publique.

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²)

Localisation : Sur tous les murs extérieurs et sous face de dalle

2.2.2.9.2.1. Enduits sur murs ou béton

2.2.2.10. CHAPES

Ces prix comprennent notamment :

la fourniture de tous les matériaux et matériels nécessaires

- le nettoyage, lavage et brossage du support

- l'humidification du support.

- l'exécution d'une chape de 5cm d'épaisseur minimale au mortier de ciment dosé à 300 kg/m3

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas, s'appliquent au mètre carré.

2.2.2.10.1. Chape ciment finition lissée

2.3. OUVRAGES DIVERS

2.3.2. PERRON D'ACCES

REALISATION DES PERRONS EN MAÇONNERIE ET/OU BETON DOSE A 350KGS DE CIMENT, L'EPAISSEUR DEVRA TENIR COMPTE DE LA CHAPE.

LOCALISATION : RAMPE D'ACCES AUX DIFFERENTS LOCAUX

LOT 03- ETANCHEITE

30. GENERALITES

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux d'étanchéité tels qu'ils figurent sur les plans conformément à la réglementation en vigueur et aux exigences du Contrôle.

3.2. ETANCHEITE DES TERRASSES INACCESSIBLES

3.2.1 Etanchéité multicouches sur dalle non accessible

L'entrepreneur devra réaliser une forme de pente au mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 de ciment ordinaire (CPJ 32.5Mpa) avec adjuvant de type SKALIT.

Sur cette chape, il sera appliqué un enduit d'imprégnation à froid type AFRICOT pour une bonne adhésion de tout le système d'étanchéité. L'entreprise appliquera un Enduit d'Application à Chaud (EAC) faite d'une couche de bitume coulée sur place.

La finition sera faite d'une feuille de bitume auto protégée de type Pax aluminium.

Des descentes d'eau seront réalisées en tuyaux PVC diamètre 100 avec des siphons de sol suivant la dimension des tuyaux.

Une relevé d'étanchéité sera réalisée le long des murs et acrotères sur une hauteur moyenne de 50 cm avec les même type de matériaux.

3.5. ETANCHEITE SUR COUVERTURES EXISTANTES

3.5.1 Etanchéité multicouches sur dalle non accessible

L'entrepreneur devra réaliser une étanchéité par pastillage sur couvertures (tous les tires fonds et tous les points de fuite d'eau constatée).

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²)

Localisation : Sur tous les toits en tuile, tôle et/ou dalle

LOT 04 – MENUISERIE ALUMINIUM

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux de Menuiserie Aluminium. Les travaux seront exécutés conformément aux NF DTU et normes, aux avis techniques (en vigueur), aux cahiers de charge de pose et aux fiches techniques des matériaux utilisés et règles en vigueur.

L'ossature dormante (cadre de 51 mm) sera en profilé aluminium toute hauteur comportant une feuillure destinée aux ouvrants fixés sur les précadres. Les précadres seront en profilé aluminium.

Les profils en aluminium seront découpés et assemblés pour former les ensembles menuisés. L'entreprise veillera tout particulièrement à soigner l'étanchéité de surface réalisée par collage des profils. Les profilés seront sans rupture de ponts thermiques. Les profilés devront bénéficier d'un avis technique de l'ingénieur du PNUD.

Tous les profilés seront en profils laqués conformes à la norme NF A 50-452 et NF A 91-450.

Les pièces de fixation devront être conformes aux règles professionnelles du S.N.F.A., relatives aux spécifications de mise en œuvre des façades métalliques, ainsi qu'au DTU en vigueur.

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'unité selon les dimensions conformes aux plans architecturaux comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La découpe et la pose de profilés suivant les dimensions

LOT 05. VITRAGE

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux de pose de vitrage.Ce prix comprend:

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La fourniture, la découpe et la pose des lames de verre imprimé suivant les dimensions des ouvrants et d'épaisseur minimale de six (6) mm pour les lames naco et de huit (08) mm pour les cloisons et autres battants de portes et fenêtres ;
- Le vitrage sera conforme aux normes en vigueur et principalement à la NF P 78-455 concernant larigidité et la déformation ;
- L'épaisseur donnée de la lame de verre est un minima. L'entreprise devra l'adapter en fonction des menuiseries fournies ;
- Le vitrage devra bénéficier d'un avis technique de l'Ingénieur du PNUD ;
- Le nettoyage après travaux.

Localisation : cloisons, portes et fenêtres.

LOT 06 SERRURERIE

L'entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de serrurerie tels qu'ils figurent sur les documents graphiques. Ces travaux comprennent notamment :

- La confection des portails, portillons et grilles métalliques ;
- Le transport et la pose de la menuiserie confectionnée ;
- Le nettoyage après travaux.
-

Les portillons et portails métalliques auront une ossature composée de tube d'aciers galvanisés d'une épaisseur minimum de 15/10ème.

6.1 Portail métallique coulissant

L'entrepreneur devra réaliser la confection et la pose de portail métallique sur rail. Les rails en acier galvanisé fixé dans un béton dosé à 350kg/m3 pour gorge ronde. Les galets gorge ronde seront en acier de diamètre 12mm minimum.

La porte sera également en tôle d'acier 15/10ème deux faces de dimensions telles qu'indiquées sur les documents graphiques. L'ensemble sera sur une monture à support intérieur en acier. Des guides et garnitures seront mis en place avec une butée.

6.2 Portillon métallique

Les portillons seront composés de cadre en acier galvanisé fixés dans les poteaux à l'aide de pattes soudées sur les aciers des poteaux.

6.3 Construction en panneaux préfabriqués

L'entrepreneur u présent lot aura la charge de la réalisation des travaux construction d'abris en panneaux sandwich préfabriqués. Ces travaux comprennent notamment :

- La réalisation d'un socle en béton délimité par une maçonnerie en agglos pleins de 15 et des raidisseurs en béton armé ;
- La Fourniture et pose de murs et cloisons en préfabriqués : panneaux sandwich Polyuréthane épaisseurs 80 mm minimum faces acier galvanisées y/c support métallique (poteaux et poutres en acier Galvanisé), hauteur moyenne de 3,00 m ;
- La mise en place des portes et fenêtres appropriées et conformes aux plans architecturaux ;

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²)

Localisation : construction de salle de réunions et bureaux annexes

6.4 Sécurité

Pour la sécurisation des locaux, l'entrepreneur posera des serrures de marque VACHETTE originale avec tirette et cylindre côte intérieur, condamnation 2 tours y/c 3 clés, rosace, pour toutes les portes métalliques aussi bien à l'intérieur des locaux que les portillons extérieurs.

Sur la clôture, il sera posé des fils de fer barbelé type RASOIR 10m/50cm avec des supports en potelet d'acier Galva, fil de tension, tendeurs.

LOT 07 PLMOBERIE SANITAIRE

7.0. PRESCRIPTIONS GENERALITES

L'entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de plomberie tels qu'ils figurent sur les documents graphiques. Le présent lot concerne exclusivement les toilettes à chasse d'eau, leur alimentation en eau et leur évacuation.

Toutes les canalisations traversant les murs, cloisons ou planchers seront protégées par des fourreaux de diamètre directement supérieur, dépassant la face des murs et planchers de 3 cm minimum, l'espace entre tuyauterie et fourreau sera bourré.

Les fourreaux ne seront scellés qu'après fixations des tuyaux.

Les tuyauteries d'alimentation seront posées avec une pente minimale de 0,3 % minimum.

Les canalisations d'évacuation seront posées avec une pente minimale de 1,5 % de telle sorte que les vitesses d'écoulement permettent l'auto-curage.

Il sera veillé à ce qu'aucun corps étranger ne puisse s'introduire dans les tuyauteries en cours de pose. Le prix du mètre linéaire s'entend toutes sujétions de pose et de raccordement ; notamment pour les canalisations en tranchée :

7.1. CANALISATIONS

7.1.1. Alimentation

Depuis le robinet d'arrêt extérieur, la distribution sera réalisée en tube PVC pression 10 bars, jusqu'au compteur SODECI.

Canalisations en tube PVC pression rigide de 10 bars enterrées, toutes sujétions de pose de raccords et branchement. Le prix du ml devra tenir compte des raccords, ingrédients et autres.

7.1.2. Distribution eau froide

Les canalisations de distributions intérieures seront réalisées en tube PPR. Ces tubes seront protégés extérieurement par des gaines.

Elles seront posées, encastrées ou sur colliers d'acier démontable avec rosaces d'écartement. Les diamètres seront en conformité avec les normes :

7.1.3. Evacuations

Les travaux d'évacuation du présent lot sont compris jusqu'aux regards extérieurs.

Les évacuations se feront à raison d'une sortie EU et d'une sortie EV. (Système séparatif), à travers un réseau extérieur canalisation - regards, jusqu'au réseau d'assainissement.

7.2– EQUIPEMENTS SANITAIRES

7.2.1 – Appareils sanitaires 1er choix

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la pose des appareils sanitaires de 1er choix. Ces prix comprennent :

• La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;

• La fourniture et la pose de WC à l'anglaise complet (en porcelaine ou en inox) sans bride 1er choix de chez ROCA à évacuation verticale ou qualité équivalente y compris abattant thermodur double laqué, double bouton poussoir, à mécanisme silencieux et accessoires de fixation.

• La fourniture et la pose de Lavabo (en porcelaine) 1er choix de chez ROCA ou qualité équivalente y compris siphon laiton, bonde chromée Ø40, de dimensions minimales 650 x 470 x 140 mmm et accessoires de pose ;

7.2.2 – Accessoires

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la pose des accessoires sanitaires. Ces prix comprennent :

• La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;

LOT 08 ASSAINISSEMENT

8.0 Généralités

De façon générale, le traitement des déchets humains est assuré au moyen de système autonome de fosse septique et puits.

8.1. Assainissement

8.1.1.1. Canalisations

Ces travaux sont constitués principalement par :

- la fourniture et pose de tuyaux PVC de raccordement ;

- canalisations en tube PVC Assainissement série II avec collet et joint caoutchouc posées en tranchées, y compris toutes sujétions de branchements par raccords ou emboîtages, y compris également le chargement et le transport à pied d'œuvre.

8.1.1.1..1 Tuyau PVC diamètre 160

8.1.1.1.2. Tuyau PVC diamètre 125

8.1.1.1.3. Tuyau PVC diamètre 110

8.1.1.1.4. Tuyau PVC diamètre 100

8. 2. Regards

Ces travaux comprendront :

-la réalisation des regards de visite en agglomérés pleins fermés par un tampon (dalle en B.A) sur un radier en béton armé. Un ou deux regards construit(s) au bas du mur avant des latrines recueilleront les urines et les eaux usées provenant des lave-mains pour les diriger vers un puits perdus creusé à 4 ou 5 m des latrines.

8.2.1. Regards de visite 80 x80

8.2.2. Regards de visite 60 x60

8.2.3. Regards de visite 50 x50

8.2.4Traitement des eaux

Le traitement des eaux sera assuré par fosse septique et un puits perdu construits selon les normes en vigueur. Pour l'équipement des cabines de wc, il sera prévu des wc dits à l'anglaise posés avec toutes les sujétions. L'entrepreneur à charge du lot assainissement devra les études d'exécution et tous les détails nécessaires.

8.3 – Fosse septique maçonnée en agglomérés pleins de 15

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation d'une fosse septique maçonnée à l'aide d'agglomérés pleins de 15 cm de dimensions selon le modèle homologué en République de Côte d'Ivoire par le Ministère de la Construction. Ces travaux comprennent :

La réalisation d'un béton de forme en fond de fouille ;

Le montage et le jointement au mortier de ciment d'agglomérés pleins de 15 ;

La fourniture et la pose de tampons identiques à ceux des regards de visite. A ces endroits, l'on réalisera une élévation en béton de 5 à 10 cm, dans laquelle, viendra se loger le tampon de visite ;

La fosse septique sera crépie et étanchée comme selon le modèle homologué.

Ce prix s’entend toutes sujétions et aléas de fourniture et de montage. Ce prix s’applique à l’unité

8.4 – Puits perdu maçonné en agglomérés pleins de 15

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation d’un puits perdu maçonné à l’aide d’agglomérés pleins de 15 cm de dimensions selon le modèle homologué en République de Côte d’Ivoire par le Ministère de la Construction. Le modèle sera transmis aux entreprises soumissionnaires lors de la visite de site obligatoire. Ce prix comprend :

La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;

L’exécution de fouilles en excavation de dimensions désirées ;

Le montage et le jointement au mortier de ciment d’agglomérés pleins de 15 ;

La fourniture et la pose de tampon identique à ceux des regards de visite.

Le puits perdu sera pourvu d’éléments grossiers et moyens comme selon le modèle homologué.

Localisation : Emplacement selon plan.

Ce prix s’entend toutes sujétions et aléas de fourniture et de montage. Ce prix s’applique à l’unité

LOT 10 ELECTRICITE

10.0. GENERALITES

Le présent descriptif a pour objet de définir les installations de courants faibles à réaliser pour la construction des bâtiments à usage de bureau ou de logement.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions générales intéressant tous les autres corps d'état.

Les installations seront réalisées conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations en vigueur dans leurs éditions les plus récentes notamment la NFC 15 100

Les travaux à réaliser comprennent :

- L'alimentation principale
- La prise de terre
- Le tableau de distribution
- La distribution secondaire
    - . Distribution éclairage
    - . Distribution prise de courant

- Les appareils d'éclairage

10.1.2. Prise de terre et liaisons équipotentielles

La prise de terre sera réalisée par ceinturage de terre du bâtiment par un câble cuivre nu 25 mm2.

La valeur de la prise de terre sera inférieure à 10 OHMS.

10.1.2.1. Prise de terre et liaisons équipotentielles

10.2. DISTRIBUTION SECONDAIRE

A) Alimentations éclairage

Les canalisations éclairage seront réalisées en conducteurs H07VU 1,5mm2 sous tube ICD n° 11 encastré dans la maçonnerie et en câbles VGV sous tube IRO posé dans le vide de construction et dans les zones démunies de faux plafond.

B) Alimentations prises de courant

Issues du tableau de protection, les canalisations seront réalisées en câbles VGV 3 x 2,5mm2 ou conducteurs H07VU 2,5mm2 sous tube ICD n° 13 enrobé dans la maçonnerie.

10.2.1. Tube ICD n°11 y/c câbles

10.2.2. Tube ICD n°13 y/c câbles

10.3. PETITS APPAREILLAGES

Le petit appareillage sera du type Nepturne plaque blanche fixation à vis de Legrand ou équivalent dans tous les locaux.

10.3.1. Interrupteur simple allumage

10.3.2. Interrupteur double allumage

10.3.3. Interrupteur va et vient

10.3.4. Prise de courant 2 P +T 10 /16 A

10.4. APPAREILLS D'ECLAIRAGE

Les luminaires fluorescents seront équipés de tubes 36 w, ø 26, compensés avec un IRC · 85, 4000°K.

10.4.1. Réglette fluo 1 x 36 w
10.4.2. Réglette fluo à grille 2 x 36 w

10.4.3. Réglette fluo à grille 1 x 36 w

10.4.4. Réglette fluo à grille étanche 2 x 36 w

10.4.5. Réglette fluo à grille étanche 1 x 36 w

10.4.6. Spots avec ampoule LED

LOT N°13. CLIMATISATION

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la fourniture et la pose de climatiseur type split mural. Ce prix comprend :

- La réalisation de socles en maçonnerie pour compresseurs ;
- Alimentation des climatiseurs à partir du coffret électrique ;
- Réalisation des systèmes d'évacuation des eaux de condensat ;
- Fourniture et pose de dismatics appropriés
- Mise en services des appareils ;
- Nettoyage des surfaces après travaux.

Les dismatics seront encastrés et de chez LEGRAND ou de marque équivalente. Les eaux de condensat seront évacuées à l'extérieur dans des canalisations faites à cet effet.

Les climatiseurs seront de type mural et de marque TRANE ou équivalents de puissances appropriées à chaque locale. :

Split 1 CV

Splits 1,5 CV

Split 2 CV

Split 3CV

Localisation dans tous les bureaux et salles de réunions.

LOT N°14. REVÊTEMENTS DURS

14.1– REVÊTEMENTS SOLS

14.1.1 – Grès Cérame

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la fourniture et la pose des revêtements de type Grès Cérame importé de chez BUCHTAL, PORCELANOSA, NOVOCERAM ou qualité équivalente de marque française, italienne ou espagnole. Ce prix comprend :

La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;

La fourniture et la pose de carrelage Grès cérame 30 x 30 ou 40 x 40 de classement UPEC approprié (cf. tableau ci-joint) Le coloris aura été préalablement approuvé par l'Ingénieur du PNUD ;

Les plinthes Grès Cérame hauteur 8 cm de même ton que le carrelage seront posés le long des murs ;

La pose du carrelage y compris joints (secs et/ou de rupture) devra respecter les normes, DTU 52.1 et 52.2, règlements en vigueur et surtout les règles de l'art. Tout défaut de réglage et de planéité lors de la pose du carrelage fera l'objet de refus par l'ingénieur du PNUD et l'entrepreneur se verra dans l'obligation de reprendre la pose du carrelage, à ses frais.

Localisation : tous les bureaux, terrasse, salle de réunions et toilettes

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent au mètre carré (m2) de carrelage posé et au mètre linéaire (ml) de plinthe posé.

14.1.1.3 – F/P Plinthe Grès Cérame hauteur 8 cm

14.2– REVÊTEMENTS MURS DES TOILETTES

14.2.1 – Faïence

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la fourniture et la pose de revêtements de type Grès Cérame importé. Ce prix comprend :

La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;

La fourniture et la pose de faïence grès cérame de dimensions minimales de 20 x 20, dont la qualité et le coloris auront été préalablement approuvés par l'ingénieur et les bénéficiaires ;

Les faïences Grès Cérame 20 x 20 seront posés aux murs des toilettes ;

L'UPEC du carrelage sera vérifié et des tests d'étanchéité seront éprouvés sur les carreaux proposés par l'entrepreneur adjudicataire ;

La pose du carrelage y compris joints devra respecter les normes, DTU et règles en vigueur et surtout les règles de l'art. Tout défaut de réglage et de planéité lors de la pose du carrelage fera l'objet de refus par l'ingénieur et l'entrepreneur se verra dans l'obligation de reprendre la pose du carrelage, à ses frais.

Localisation : Selon plan de pose

Ce prix s'entend toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ce prix s'applique au mètre carré (m2) de carrelage posé.

14.2.1.1 – F/P Faïence 20 x 20 de type importé hauteur 2.20 m

LOT N°16. MENUISERIE BOIS - QUINCAILLERIE

16.1 PORTES ET FENETRES

La qualité de bois employés devra répondre aux exigences des normes en vigueur et aux cahiers des prescriptions tel que indiqué dans les DTU n°36.1.

Les bois utilisés pour les ouvrages doivent être des essences ivoiriennes. L'échantillon de l'article doit être présenté à l'ingénieur du PNUD pour approbation. Ils devront être parfaitement sains et exempts d'aubiers, de nœuds, de pourritures, méandres, dentes, gerçures et de tous les autres défauts nuisibles à leur conservation et à l'exécution d'une bonne menuiserie.

PORTES A AME PLEINE

Les portes isoplanes seront à âme pleine d'épaisseur 40 mm. Le dormant sera toute épaisseur du mur y compris enduit. La finition du parement sera au choix du PNUD, suivant catalogue. Les alaises seront rapportées aux pourtours des quatre faces. L'ossature sera renforcée au droit des serrures. Les traverses seront sans ouverture de ventilation.

Les portes pleines à panneaux seront en bois massif d'épaisseur 40 mm. Les bois seront assemblés par tenonet mortaise. Le dormant sera toute épaisseur du mur y compris enduit. La finition du parement sera au choix du **PNUD**.

PLACARDS A AME PLEINE

Les portes et étagères des placards seront contreplaqué d'épaisseur 30 mm laqué . La finition du parement sera au choix du **PNUD**. Les alaises seront rapportées aux pourtours des quatre faces. L'ossature sera renforcée au droit des serrures.

CHASSIS NACO

Ce prix comprend :

-la fourniture de tous les matériaux et matériels nécessaires,

16.2 CLOISONNEMENT

Généralité

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la pose de cloisons tels qu'ils figurent sur les plans et dans les quantitatifs. Les cloisons devront répondre aux normes en vigueur applicables à chaque type de matériaux utilisé.

Cloisonnement

L'entrepreneur devra réaliser les différentes cloisons suivant indication du plan du projet. Les cloisons seront en panneaux placoplâtre épaisseur 15mm sur ossature en bois local traité sur une hauteur de 1,20m surmonté de vitres imprimée avec une hauteur finie totale de 2,30m.

La pose se fera suivant les normes et recommandations techniques relatives à la pose cloison semi-vitrés en panneaux placoplâtre BA13.

La pose comprendra :

La fourniture des matériaux et matériels nécessaires ;

Les échafaudages éventuels

La pose des joints étanches

Le nettoyage après travaux.

LOT N°17. FAUX PLAFONDS

17.1 – FAUX PLAFOND EN CP

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de fourniture et de pose de Contreplaqué d'épaisseur 5 mm ou 8 mm de 1er choix y compris l'ossature et baguette couvre-joints. Ce prix comprend:

La fourniture des matériaux et matériels nécessaires;

Le traitement des bois par un produit insecticide et fongicide à soumettre à l'agrément de l'Ingénieur;

La fourniture et le ponçage mécanique du contreplaqué 1er choix;

La découpe des plaques, ainsi que toutes les sujétions de chutes;

La mise en place du faux plafond par clouage;

La mise en place de couvre-joints de largeur 3 cm ép. 5-8 mm;

Le nettoyage en fin de travaux.

Localisation: Faux plafond intérieur du bâtiment

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2) de contreplaqué 1er choix posé.

17.1.1 – F/P de Faux plafond en CP 5 mm /8mm 1er choix y/c ossature, calepinage et couvre-joints.

LOT 18. PEINTURE

18.0. GENERALITES

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de peinture, tels qu'ils figurent sur les plans. Application sur fonds usuels, conforme au DTU 59/1.

Les prix définis aux paragraphes ci-après, tiennent compte d'un libre choix de coloris par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Œuvre au moment de l'exécution des travaux. Plusieurs palettes de fabricants seront soumises à cet effet.

18.1. PEINTURE SUR MURS EN MAÇONNERIE ET BETON

Ces prix comprennent notamment :

- la fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires
- le brossage, égrenage, époussetage
- la protection des ouvrages annexes
- l'application de deux couches de peinture de type PANTEX 800 de chez Seigneurie ou équivalent
- le nettoyage après travaux.

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas, s'appliquent au mètre carré (m^2)

18.3. PEINTURE SUR MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE

Ces prix comprennent notamment :

-la fourniture à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires

-la fourniture de la peinture

-la protection des ouvrages annexes

-le brossage, époussetage

-application de 2- couches de type PANTEX 1300

-le nettoyage après travaux.

LOT N° 19 – <u>CHARPENTE</u>

19.1 Charpente bois

L'entrepreneur aura la charge de la réalisation des travaux de charpente. Les bois utilisés seront exclusivement des essences ivoiriennes telles que du Fraké, iroko, acajou, sipo ou similaire.

Toutes les pièces seront traitées en atelier après usinage avec des produits fongicides et insecticides homologués (Label CTBF) et ignifuges. En cas de taille ou coupes sur le chantier, la protection des coupes d'extrémités sera réalisée par badigeonnage avec le même type de produit que l'imprégnation initiale.

19.1.1 : Charpente bois non assemblée

Fourniture et pose de pannes en bois d'essence locaux de dimensions 6/11 soutenues au besoins par des échantignoles, des chevrons 6/8 ou 8/8 en bois de même essence.

Les planches de rive seront également en bois locaux d'épaisseur 3 cm traité avec les même produits. L'épaisseur de 3cm des planches est indicative et représente un minimum.

19.2.1. Panne 6x11

19.2.2. Panne 8x8

19.2.3. Panne 8x6

19.2.4. Panne 6x4

19.2 Charpente métallique

L'entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de charpente métallique. L'acier utilisé sera de premier (1er) choix de **nuance S 235 JO** suivant la **norme** NFEN 10027-1. Tous les éléments ferreux seront traités contre la corrosion (par galvanisation à chaud au trempé) après usinage et façonnage, avant la mise en œuvre et l'assemblage des pièces métalliques formant charpente. Les boulons d'assemblage seront des boulons HR de classe 10. 9 galvanisés.

Les éléments de la construction métallique seront constitués essentiellement de profilés, de poutrelles et de laminés marchands. Les poteaux seront en **HEA** ou **IPE**, les traverses seront en **HEA** ou **IPE**, les pannes seront en **IPE** ou **IPN.**

Il est précisé que l'entrepreneur reste responsable des calculs de dimensionnement des ouvrages et pièces métalliques. Il devra également tenir compte de la nature de l'acier utilisé, de la classe des boulons, des portées et des charges transmises.

L'entrepreneur devra se conformer aux normes et règles de calcul applicables au dimensionnement des constructions en acier.

LOT N°20 - COUVERTURE

20.1- Couverture en tôle

En ce qui concerne la réalisation de la couverture, l'entrepreneur aura la charge de la réaliser telle qu'elle figure sur les documents graphiques.

Réalisation d'une couverture en tôle bac aluzinc prélaquée de couleur vive et de qualité agréée en COTE D'IVOIRE et de 35/100è d'épaisseur.

Pose avec toutes sujétions fournies par le fabriquant.

Accessoires fournis par le fabriquant.

20.1. Couverture

201.1 - Couverture en bac aluzinc 35/100è

20.2.1- Faitière préfabriquée en bac aluzinc 35/100è

20.3- Accessoires de pose

20.3.1- Tirefonds complets

20.2 Couverture en panneau sandwich

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de couverture isolante en panneau sandwich Polyuréthane épaisseurs 60 mm minimum faces acier galvanisées couleur nature avec ondulation trapézoïdale.

Ces prix comprennent notamment :

- La fourniture de tout le matériel nécessaire à la pose ainsi que les échafaudages ;
- La fourniture et la pose d'une en panneaux sandwich ;
- Le nettoyage après services.

LOT N°21 - ABORDS

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux d'aménagement d'aires de parking et de circulation des véhicules et des piétons.

Les aires seront en gros béton dosé à 300 kg/m3 coulé sur un terreplein préalablement dressé, soigneusement compacté par couches successives de 30 cm maximum et nivelé. Le béton aura une épaisseur moyenne de :

- 15 cm pour les aires de circulation de véhicules et les parkings
- 10 cm pour les passages piétons.

Chaque aire sera délimitée par des bordures en agglomérés au mortier de ciment dosé à 300 k/g m3 et de 12 cm de largeur.

Section 13 : Pièces graphique du projet

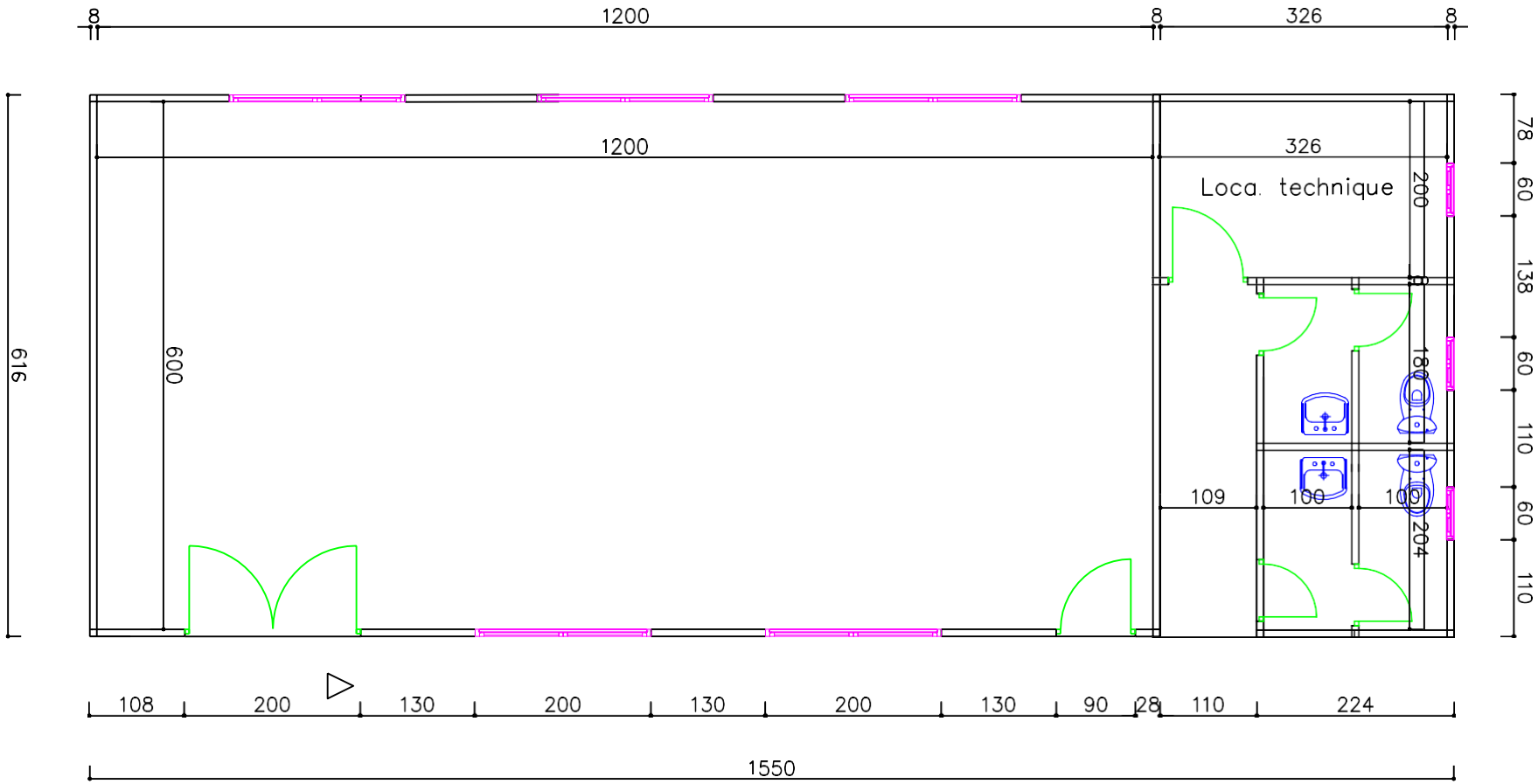
8
1200
8
326
8
616
600
1200
326
Loca. technique
200
180
109
100
109
204
78
60
138
60
110
60
110
108
200
130
200
130
200
130
90
28
110
224
1550

BÂTIMENT SALLE DE REUNION

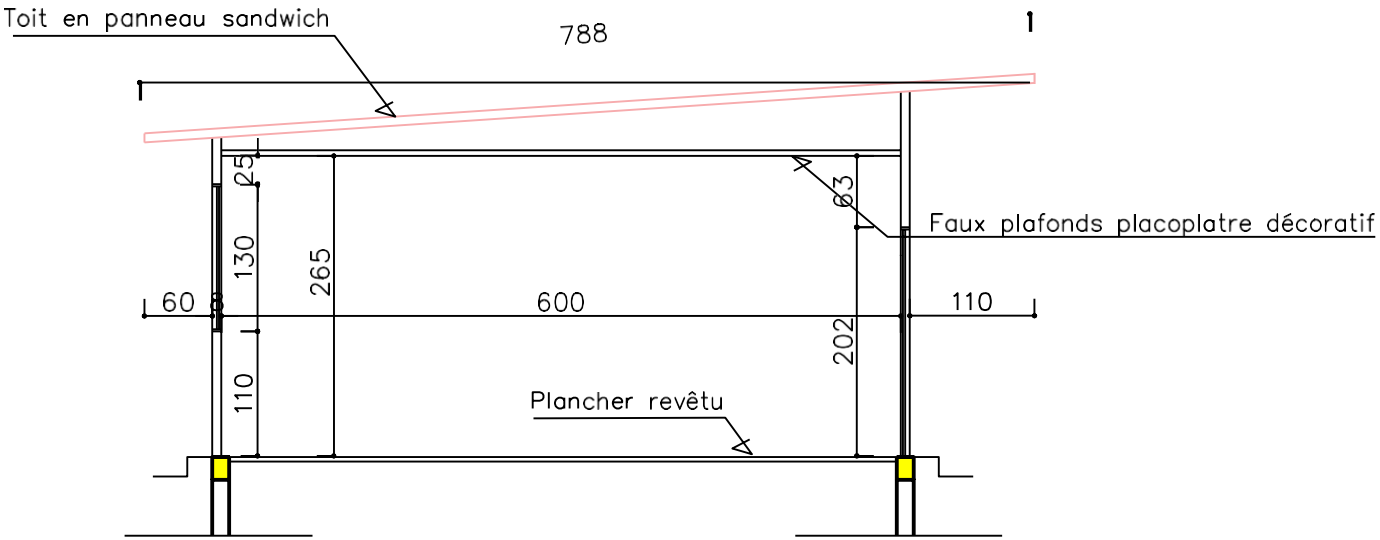

COUPE A A
Sa e Réunion

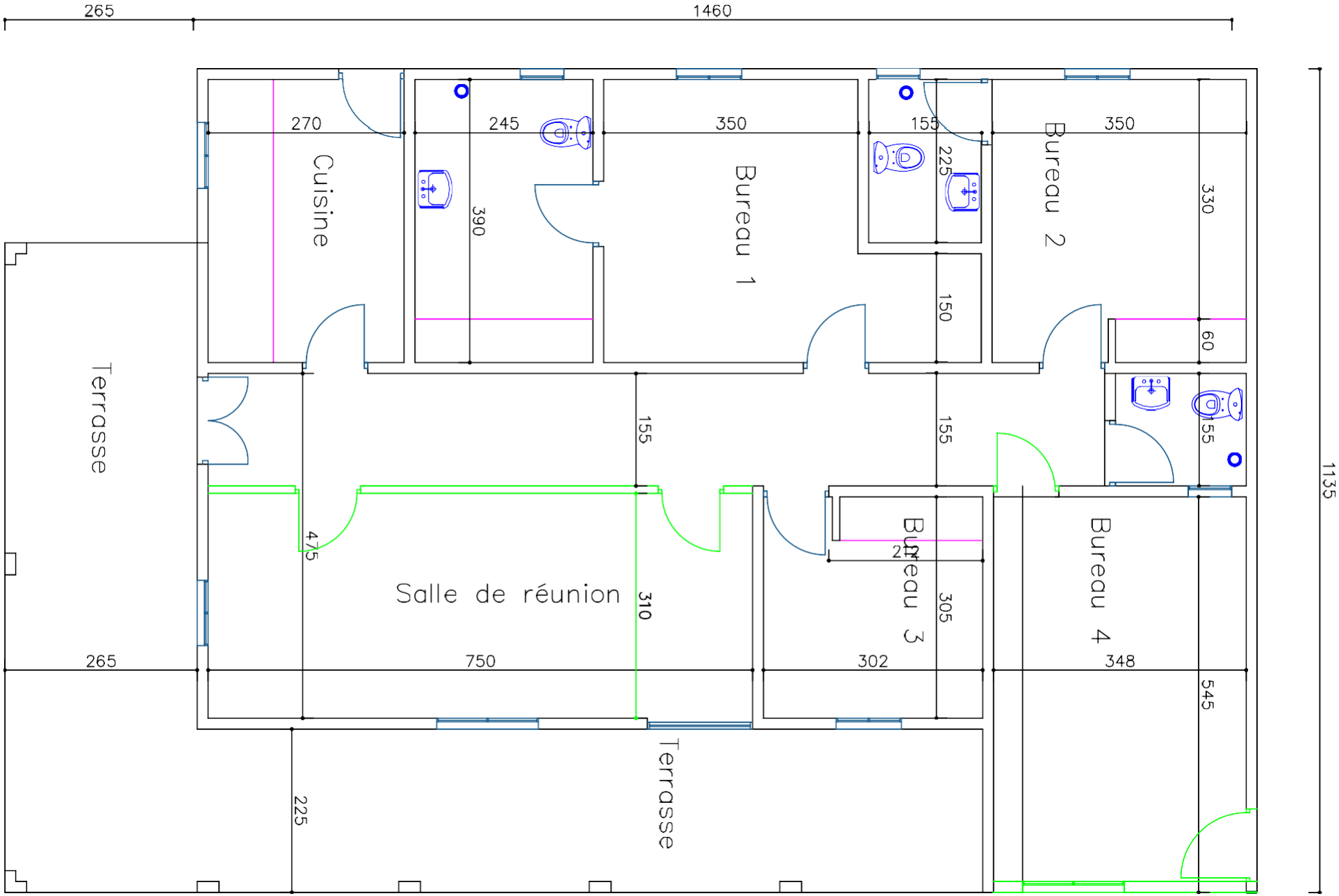

MODIFICATION VILLA 1

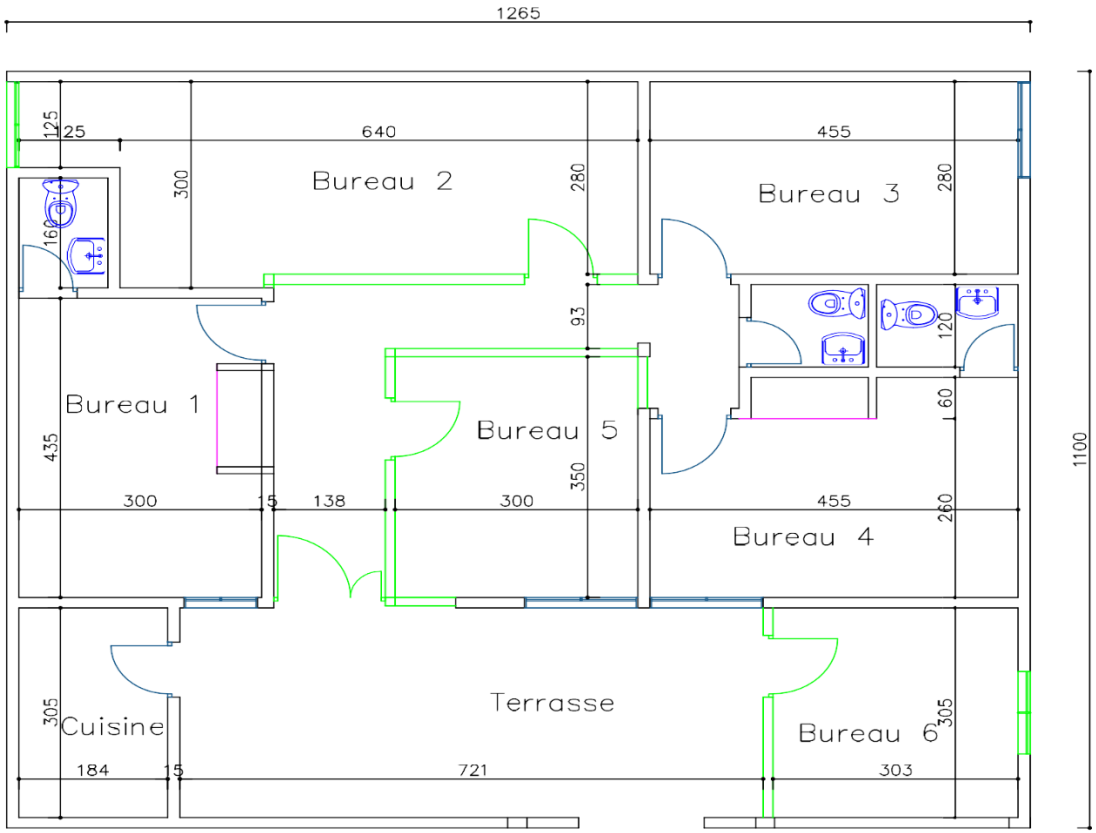

MODIFICATION VILLA 2

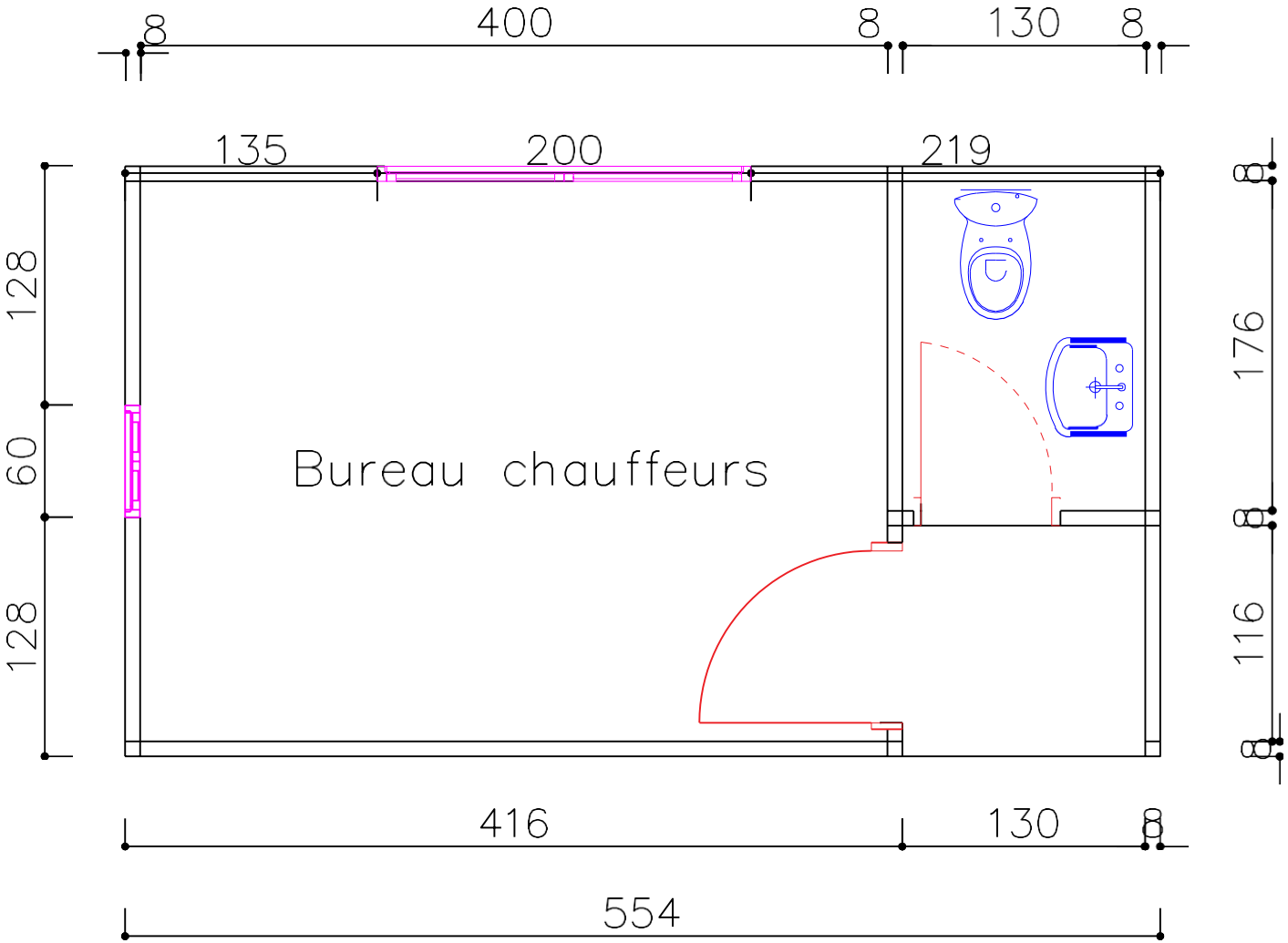
8
400
8
130
8
135
200
219
128
60
128
Bureau chauffeurs
8
176
8
116
8
416
130
8
554

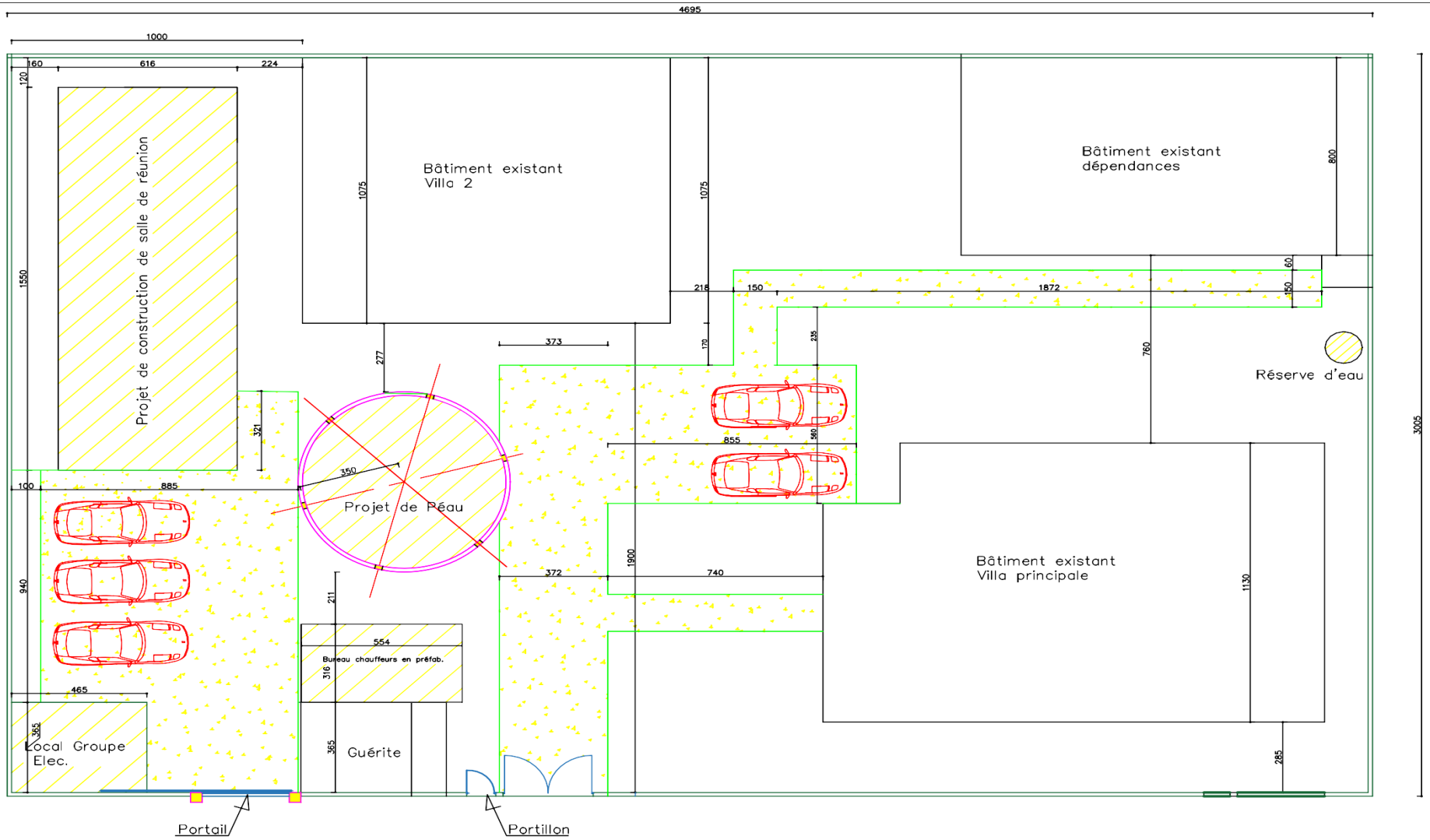

PLAN DE MASSE BUREAU SNU BONDOUKOU

ANNEXE 2: FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire, y compris le profil de la société et la déclaration du soumissionnaire, de le signer et de le retourner dans le cadre de leur devis ainsi que l'annexe 3 : Offre technique et financière. Le soumissionnaire remplit ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée.

Nom du soumissionnaire :	Click or tap here to enter text.	
RFQ reference:	UNDP/RFQ/2022/068	Date: Click or tap to enter a date.

Profil de l'entreprise

Description	Détail
Nom légal du soumissionnaire ou de l'entité principale pour les JV	Click or tap here to enter text.
Adresse juridique, Ville, Pays	Click or tap here to enter text.
Website	Click or tap here to enter text.
Année d'inscription	Click or tap here to enter text.
Structure juridique	Choose an item.
Êtes-vous un vendeur enregistré UNGM ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, Insérer le numéro de fournisseur UNGM
Certification d'assurance de la qualité (p. ex. ISO 9000 ou équivalent) *(Si oui, fournir une copie du certificat valide) :*	☐ Oui ☐ Non
Votre entreprise détient-elle une accréditation telle que la loi ISO 14001 ou l'ISO 14064 ou l'équivalent lié à l'environnement ? *(Si oui, fournissez une copie du certificat valide) :*	☐ Oui ☐ Non
Votre entreprise a-t-elle une déclaration écrite de sa politique environnementale ? *(Si oui, fournissez une copie)*	☐ Oui ☐ Non
Votre organisation fait-elle preuve d'un engagement important envers la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents de politique internes de l'entreprise sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou l'appartenance à des institutions commerciales qui font la	☐ Oui ☐ Non

promotion de ces questions (*Si oui, fournissez une copie)*	
Votre entreprise est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies	☐ Oui ☐ Non
Informations bancaires	Nom de la banque: Click or tap here to enter text. Adresse de la banque: Click or tap here to enter text. IBAN: Click or tap here to enter text. SWIFT/BIC: Click or tap here to enter text. Devise du compte: Click or tap here to enter text. Numéro de compte bancaire : Click or tap here to enter text.

Expérience pertinente antérieure : 3 contrats				
Nom des contrats précédents	**Coordonnées du client et des références, y compris le courrier électronique**	**Valeur du contrat**	**Période d'activité**	**Types d'activités entreprises**

Déclaration du soumissionnaire

Oui	Non	
☐	☐	**Exigences et conditions générales :** J'ai /Nous avons lu et bien compris la RFQ, y compris l'information et les données de la RFQ, l'annexe des exigences, les conditions générales du contrat et toutes les conditions spéciales du contrat. Je/nous confirmons que le soumissionnaire accepte d'être lié par eux.
☐	☐	Je/Nous confirmons que le soumissionnaire possède la capacité et les licences nécessaires pour satisfaire ou dépasser complètement les exigences et qu'il sera disponible pour délivrer durant la période pertinente du contrat.
☐	☐	**Éthique**: En soumettant cette offre, Je/nous garantissons que le soumissionnaire: n'a conclu aucun arrangement inapproprié, illégal, collusoire ou anticoncurrentiel avec un concurrent; n'a pas approché directement ou indirectement un représentant de l'acheteur (autre que le point de contact) pour faire du lobbying ou solliciter des renseignements concernant la RFQ ;n'a pas tenté d'influencer, ni de fournir une forme quelconque d'incitation personnelle, de récompense ou d'avantage à un représentant de l'acheteur.
☐	☐	Je/Nous confirmons qu'il s'engage à ne pas se risquer dans des pratiques interdites, ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener des affaires d'une manière qui évite tout risque financier, opérationnel, de réputation ou autre indu pour l'ONU et nous avons lu le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies: https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct et reconnaissons qu'il fournit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'ONU.
☐	☐	**Conflit d'intérêts :** Je/Nous garantissons que le soumissionnaire n'a pas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu pour soumettre ce devis ou conclure un contrat pour exécuter les exigences. Lorsqu'un conflit d'intérêts survient au cours du processus de la RFQ, le soumissionnaire le signalera immédiatement au point de contact de l'organisation adjudicatrice.

Oui	Non	
☐	☐	**Interdictions, sanctions:** Je/Nous déclarons par les présentes que notre entreprise, ses filiales, filiales ou employés, y compris les membres de JV/Consortium ou les sous-traitants ou fournisseurs pour une partie quelconque du contrat n'est pas sous interdiction d'achat par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions découlant du Recueil des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme non admissibles par aucune Organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre Organisation internationale.
☐	☐	**Faillite** : Je/Nous n'avons pas déclaré faillite, nous ne sommes pas impliqués dans des procédures de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou d'action en justice en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible.
☐	☐	**Période de validité de l'offre :** Je/Nous confirmons que ce devis, y compris le prix, reste ouvert à l'acceptation de la validité de l'offre.
☐	☐	Je /Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute offre que vous recevrez, et nous certifions que les marchandises offertes dans notre devis sont nouvelles et inutilisées.
☐	☐	En signant cette déclaration, le signataire ci-dessous représente, justifie et convient qu'il a été autorisé par l'Organisation à faire cette déclaration en son nom.

Signature: _____

Nom: Click or tap here to enter text.

Titre: Click or tap here to enter text.

Date: Click or tap to enter a date.

ANNEX 3 : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE – TRAVAUX

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire, de le signer et de le retourner dans le cadre de leur devis ainsi que du formulaire de soumission de l'annexe 2. Le soumissionnaire remplit ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée.

Nom du soumissionnaire :	Click or tap here to enter text.	
RFQ reference:	**UNDP/RFQ/2022/068**	Date: Click or tap to enter a date.

Offre technique

Fournissez ce qui suit :

1- Au moins trois (03) Attestations de Bonne Exécution (ABE) d'un montant minimum de trente millions (30 000 000) FCFA chacune au cours des trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021) ou (2020, 2021 et 2022) ;
2- Equipe technique clé. Cette équipe doit être composée au minimum de : 1 Ingénieur avec au moins 3 ans d'expériences, 1 Technicien Supérieur avec au moins 3 ans d'expérience et 1 Technicien Breveté avec 5 ans d'expérience au moins. Joindre les CV complets et signés pour le personnel clé proposé + copie de diplôme et de pièce d'identité ;
3- Liste du matériel comprenant au moins : Un véhicule type Pick-Up, un véhicule de liaison, des lots de petits matériels de chantier, un compacteur à rouleaux. Joindre les cartes grises des véhicules au nom de l'entreprise ou les attestations de location le cas échéant ;
4- Attestation de visite obligatoire ;
5- Planning des travaux avec une durée qui n'excède pas les délais de mise en œuvre suivants :
- **Lot 1 : délai d'exécution des travaux = deux (02) mois**
- **Lot 2 : délai d'exécution des travaux = deux (02) mois**

6- Une note descriptive de la méthodologie de mise en œuvre des travaux. La note descriptive devra indiquer clairement les rôles de chaque membre du personnel clé, la méthode de mise en œuvre de chaque corps d'état ainsi que les chronogrammes.

Offre financière LOT 1:

Description des Travaux	UOM	Qty	Prix total
REHABILITATION DE LA VILLA PRINCIPALE		1	
REHABILITATION DE LA GUERITE		1	
CONSTRUCTION DU LOCAL GROUPE ELECTROGENE		1	
Total			

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VILLA PRINCIPALE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qunatité	Prix Unitaire	PRIX TOTAL
0	**GENERALITES**				
0.1.4	Déposes Tous Corps d'Etat, diverses démolitions, décapages d'enduits et évacuations à la décharge publique ou à l'entrepôt	forf.	1,00		-
	TOTAL GENERALITES				**-**
2	**GROS OEUVRE**				
2.2	**OUVRAGES EN SUPERSTRUCTURE**				
2.2.7	**Enduits sur murs de maçonnerie et bétons**				
2.2.7.2	Correction d'enduit ciment lissé sur murs	m²	20,00		-
	TOTAL GROS ŒUVRE				**-**
3	**ETANCHEITE**				
3.1	**ETANCHEITE SUR FOSSE DALLE**				
3.1.1	Forme de pente au mortier de ciment avec adjuvant type SIKALIT	m²	48,06		-
3.1.1	Etanchéité Elastomère SBS de type bicouche en système adhérent de chez SIPLAST ICOPAL ou qualité équivalente en partie courante	m²	48,06		-
3.1.1	Relevé d'étanchéité dito ci-dessus hauteur=60 cm	ml	44,84		-
	TOTAL ETANCHEITE				**-**
4	**MENUISERIE ALUMINIUM**				
4.1	**CHASSIS ALUMINIUM**				
4.1.1	**Ensemble portes**				
4.1.1.1	F/P de portes cadre aluminium battant semi-vitré allège en panneau sandwich surmonté de vitre sablée ép 8mm de 90 X 200 y/c toutes sujétions de fixations et de pose	u	2,00		-
4.1.1	**Ensemble Fenêtres**				
4.1.1.1	F/P de fenêtre châssis type naco en aluminium 125 X 115 (7 lames) y/c toutes sujétions de fixations et de pose	u	1,00		-
4.1.1.1	F/P de châssis type naco en aluminium 7 lames sur cadre bois existant	Paire	8,00		-
	TOTAL MENUISERIE ALUMINIUM				**-**
5	**VITRAGE**				
5.1	**LAME DE VERRE**				
5.1.1	F/P de Lame verre claire d'épaisseur 6 mm	ml	22,50		-
	TOTAL VITRAGE				**-**

6	**SERRURERIE**				
6.1	**ISSUE DE SECOURS METALLIQUE**				
6.2.2	F/P de porte métallique blindée de 90 x 200 y/c serrures de marque VACHETTE originale avec tirette et cylindre côte intérieur, condamnation 2 tours y/c 3 clés, rosace et toutes sujétions de pose	u	2,00		-
6.2.3	F/P de grille métallique sur fenêtres de 150 x 135	u	1,00		-
	TOTAL SERRURERIE				**-**
7	**PLOMBERIE SANITAIRE**				
7.1	**ALIMENTATION EN EAU**				
7.1.2	**Distribution Eau Froide**				
7.1.2.1	Révision des installations d'alimentation en eau froide	ens	1,00		-
7.2	**EVACUATION EU-EV**				
7.2.1	**Tube PVC Evacuation**				
7.2.1.1	Révision des installations d'évacuation	ens	1,00		-
7.3	**ROBINETTERIE**				
7.3.1	**Vanne d'arrêt**				
7.3.1.1	F/P vanne d'arrêt Ø 20 x 27	u	4,00		-
7.4	**EQUIPEMENTS SANITAIRES**				
7.4.1	**Appareils sanitaires 1er choix**				
7.4.1.1	F/P ensemble WC à l'anglaise 1er choix de chez ROCA ou qualité équivalente	u	3,00		-
7.4.2	**Accessoires**				
7.4.2.1	F/P Miroir sur lavabo 60 x 50 x 7 mm	u	3,00		-
7.4.2.2	F/P Porte-serviettes barre finition chromé	u	3,00		-
7.4.2.3	F/P Porte papier rouleau finition chromé	u	3,00		-
7.4.1.2	F/P de siphon de lavabo	u	3,00		-
7.4.2.6	F/P Siphon d'évier de cuisine	u	1,00		-
	TOTAL PLOMBERIE SANITAIRE				**-**
	-				
8	**ASSAINISSEMENT**				
8.2	**DIVERS**				
8.2.1.3	Révision du système d'assainissement y/c réparation de regards de visite débouchage du réseau d'évacuation existant	ens	1,00		-
	TOTAL ASSAINISSEMENT				**-**
	-				
10	**ELECTRICITE**				
10.1	**ALIMENTATION PRINCIPALE**				
10.1.1	**Raccordement électrique**				
10.1.1.1	F/P câble HFG 1000 2 x 6 mm 2 à partir du local groupe électrogène	ml	35,00		-
10.1.1.2	F/P grillage avertisseur	ml	35,00		-
10.1.2	**Mise à la terre et liaisons équipotentielles**				

10.1.2.1	Mise à la terre par piquet en cuivre nu y/c raccords, regard et barrette de coupure	ens.	1,00		-
10.1.2.2	Mise en œuvre de liaisons équipotentielles sur raccords métalliques	ens.	1,00		-
10.1.3	**Tableau de distribution**				
10.1.3.1	F/P Coffret 36 modules y/c protections de tête, répartiteurs et protections de circuits par DPN chez LEGRAND ou équivalent	u	1,00		-
10.2	**DISTRIBUTION INTERIEURE**				
10.2.1	**Câblages électriques**				
10.2.1.1	Révision des circuits existants y/c correction des câblages et refixation des appareils existants	ens.	1,00		-
10.2.1.2	F/P câble VGV 100 3 x 1,5 mm2 pour complément de points lumineux et reconnexion aux nouveaux circuits électriques de chez Plasticable	ml	185,00		-
10.2.1.3	F/P câble VGV 100 3 x 2,5 mm2 pour complément de PC, alimentation de climatiseurs et reconnexion aux nouveaux circuits électriques de chez Plasticable	ml	245,00		-
10.3	**APPAREILLAGES**				
10.3.1	**Prises de courant**				
10.3.1.1	F/P Prise de courant 10/16 A 2P + T	u	5,00		-
10.3.2	**Interrupteurs**				
10.3.2.1	F/P Interrupteur S.A	u	5,00		-
10.3.3	**Appareils d'éclairage**				
10.3.3.1	F/P réglette duo 120 avec grille y/c ampoules LED	u	10,00		-
10.3.3.1	F/P réglette mono 120 avec grille y/c ampoules LED	u	1,00		-
10.3.3.5	F/P Hublot LED pour toilettes, 8 W	u	3,00		-
10.3.3.6	F/P réglette mono étanche 120 y/c ampoules LED	u	4,00		-
10.3.3.8	F/P Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance 120 lm	u	2,00		-
	TOTAL ELECTRICITE				**-**
13	**CLIMATISATION**				
13.1	F/P Dismatic encastré 20A de chez LEGRAND ou équivalent	u	5,00		-
13.2	F/P d'ensemble climatiseur Split mural R410A 3CV de marque MIDEA ou équivalent y/c toutes de sujétions de pose	u	1,00		-
13.3	F/P d'ensemble climatiseur Split mural R410A 1,5 CV de marque MIDEA ou équivalent y/c toutes de sujétions de pose	u	4,00		-
	TOTAL CLIMATISATION				**-**
14	**REVÊTEMENTS DURS**				
14.1	**REVÊTEMENTS SOLS**				
14.1.1	**Grès Cérame**				
14.1.1.1	F/P Grès Cérame lubrifié conforme à l'existant	m²	5,00		-
	Revêtement souple type gerflex sur plancher bois	m²	11,62		-
	TOTAL REVÊTEMENTS DURS				**-**
16	**MENUISERIE - QUINCAILLERIE**				

16.0	**GENERALITES**				
16.1	**MENUISERIE BOIS ET QUINCAILLERIE**				
16.1.1	**Placoplatre ossature Bois**				
16.1.1.1	Cloisons pour création de bureaux et fermeture de baies: Allège en placoplâtre BA13 double faces avec ossature en bois surmonté de vitres imprimées. Hauteur finie moyenne de 2,30m	m2	17,25		-
16.1.1	**Portes Bois**				
16.1.1.1	Révision des système d'ouverture de fenêtres type naco (graissage)	ens	1,00		-
16.1.1.2	F/P Porte pleine en bois massif à panneaux 150 x 200 y/c cadre, serrures de marque VACHETTE originale ou équivalent	u	1,00		-
16.1.1.2	F/P de serrures de marque BRICARD pour portes d'entrées principales	u	2,00		-
16.1.1.2	F/P de serrures de marque VACHETTE originale ou équivalent	u	5,00		-
16.1.1.2	F/P de serrures de marque VACHETTE originale ou équivalent pour toilettes	u	2,00		-
16.1.2	**Placards bois**				
16.1.2.1	F/P Placard de rangement 245 x 60 en contreplaqué laqués à y/c cadres, étagères, huisseries, serrures	m2	18,76		-
16.1.2.1	F/P Placard de cuisine 245 x 60 en contreplaqué laqués à y/c cadres, étagères, huisseries, serrures	u	2,34		-
16.1.3	**Divers**				
16.1.2.1	Réalisation d'un plancher en bois composé de supports et poutre en chevrons 6/11, contreplaqué 20mm et toutes sujétions de pose	m2	11,62		-
TOTAL MENUISERIE - QUINCAILLERIE					**-**
	-				
17	**FAUX PLAFONDS**				
17.1	**FAUX PLAFOND EN DALLE MINERALE**				
17.1.1	F/P de Faux Plafond en contreplaqué 5 mm	m²	8,00		-
TOTAL FAUX PLAFONDS					**-**
	-				
18	**LOT N°18 : PEINTURE**				
18.1	**TRAVAUX PREPARATOIRES**				
18.1.1	**Travaux préliminaires**				
18.1.1.1	Brossage et nettoyage des surfaces	m²	849,42		-
18.2	**PEINTURE SUR OUVRAGES MACONNES ET BETONS**				
18.2.1	**Peinture sur murs**				
18.2.1.3	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 800 de chezS eigneurie ou équivalent	m²	619,44		-
18.2.1	**Peinture sur plafonds**				
18.2.1.3	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 800 de chez Seigneurie ou équivalent	m²	211,82		-
18.3	**PEINTURE SUR BOIS ET METAL**				
18.3.1	**peinture sur planches de rive**				
18.3.1.1	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 1300 de chez Seigneurie ou équivalent	m²	18,16		-

18.4	**VERNIS SUR BOIS**				
18.4.1.1	F/P Vernis de finition	m²	31,40		-
TOTAL PEINTURE					**-**
TOTAL GENERAL HT VILLA PRINCIPALE					**-**

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA GUERITE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qunatité	Prix Unitaire	PRIX TOTAL
0	**GENERALITES**				
0.1.2	Implantation des ouvrages de l'extension	m²	96,00		-
0.1.4	Déposes Tous Corps d'Etat, diverses démolitions, décapages d'enduits et évacuations à la décharge publique ou à l'entrepôt	forf.	1,00		-
TOTAL GENERALITES					**-**
2	**GROS OEUVRE**				
2.1	**OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE**				
2.2.7.2	Correction d'enduit ciment lissé sur murs	m²	20,00		-
2.2.7	**Enduits sur murs de maçonnerie et bétons**				
2.2.7.2	Correction d'enduit ciment lissé sur murs	m²	15,00		-
TOTAL GROS ŒUVRE					**-**
	-				
10	**ELECTRICITE**				
10.1	**ALIMENTATION PRINCIPALE**				
10.1.1	**Raccordement électrique**				
10.1.1.1	F/P câble HFG 1000 2 x 4 mm 2 à partir du local chauffeurs	ml	25,00		-
10.1.1.2	F/P grillage avertisseur	ml	25,00		-
10.1.3	**Tableau de distribution**				
10.1.3.1	F/P Coffret 4 modules y/c DPN de chez LEGRAND ou équivalent	u	1,00		-
10.2	**DISTRIBUTION INTERIEURE**				
10.2.1	**Câblages électriques**				
10.2.1.2	F/P câble VGV 100 3 x 1,5 mm2 pour points lumineux de chez Plasticable	ml	40,00		-
10.2.1.3	F/P câble VGV 100 3 x 2,5 mm2 pour Prise de Courant de chez Plasticable	ml	30,00		-
10.3	**APPAREILLAGES**				
10.3.1	**Prises de courant**				
10.3.1.2	F/P Prise de courant 10/16 A 2P + T étanche	u	3,00		-

10.3.2	**Interrupteurs**				
10.3.2.1	F/P Interrupteur S.A	u	2,00		-
10.3.3	**Appareils d'éclairage**				
10.3.3.1	F/P réglette 120 mono nue y/c ampoules LED	u	1,00		-
10.3.3.1	F/P réglette 120 mono étanche y/c ampoules LED	u	1,00		-
	TOTAL ELECTRICITE				**-**
13	**CLIMATISATION**				
13.5	F/P brasseur d'aire y/c toutes sujétions de pose	u	1,00		-
	TOTAL CLIMATISATION				**-**
14	**REVÊTEMENTS DURS**				
14.1	**REVÊTEMENTS SOLS**				
14.1.1.2	F/P Grès Cérame émaillé mat type importé	m²	13,00		-
14.1.1.4	F/P Plinthe Grès Cérame ht 8 cm	ml	14,00		-
14.1.1.4	Nettoyage de sol carreaux existant	ens	1,00		-
	TOTAL REVÊTEMENTS DURS				**-**
	-				
16	**MENUISERIE - QUINCAILLERIE**				
16.0	**GENERALITES**				
16.1	**MENUISERIE BOIS ET QUINCAILLERIE**				
16.1.1	**Portes Bois**				
16.1.1.2	F/P Porte pleine en bois massif à panneaux 85 x 200 y/c cadre, serrures de marque VACHETTE originale ou équivalent	u	1,00		-
16.1.2	**Fenêtres**				-
16.1.2.1	F/P de fenêtre châssis type naco en aluminium 120 X 115 (7 lames) sur cadre bois	u	1,00		-
16.1.2.2	F/P de Guichet de vision cadre acier galvanisé vitré de 60 X 40	u	2,00		-
	TOTAL MENUISERIE - QUINCAILLERIE				**-**
17	**FAUX PLAFONDS**				
17.1	**FAUX PLAFOND EN CONTREPLAQUE**				
17.1.1	F/P de Faux Plafond en contreplaqué 8 mm extérieur et intérieur y/c ossature et toutes sujétions de pose	m²	35,64		-
	TOTAL FAUX PLAFONDS				**-**
	-				
18	**PEINTURE**				
18.1	**TRAVAUX PREPARATOIRES**				
18.1.1	**Travaux préliminaires**				
18.1.1.1	Brossage et nettoyage des surfaces	m²	180,11		-
18.2	**PEINTURE SUR OUVRAGES MACONNES ET BETONS**				
18.2.1	**Peinture sur murs**				
18.2.1.3	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 800 de chez Seigneurie ou équivalent sur nouveaux murs en 3 couches	m²	132,02		-
18.2.1	**Peinture sur plafonds**				

18.2.1.3	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 800 de chez Seigneurie ou équivalent	m²	35,64		-
18.3	**PEINTURE SUR BOIS ET METAL**				
18.3.1	**peinture sur porte et planche de rive**				
18.3.1.1	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 1300 de chez Seigneurie ou équivalent	m²	12,45		-
	TOTAL PEINTURE				**-**
19	**CHARPENTE**				
19.2	**Charpente bois**				
19.2.1	Charpente non assemblée en bois local d'essence Badie ou Iroko ou équivalent traité avant mise en œuvre	m3	0,45		-
	Planche de rive double largeur finie 30cm	ml	25,28		-
	TOTAL CHARPENTE				**-**
20	**COUVERTURE**				
20.2	**Couverture métallique**				
20.2.1	Couverture en tôle bac aluzinc laquée de couleur vive y/c toutes sujétions de pose	m2	44,10		-
20.2.1	Faîtière en tole de même nature	ml	6,00		-
	TOTAL COUVERTURE				**-**
	TOTAL GENERAL HT GUERITE				**-**

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR GROUPE ELECTROGENE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qunatité	Prix Unitaire	PRIX TOTAL
1	**TERRASSEMENTS**				
1.1	**FOUILLES DE FONDATIONS**				
1.1.1	Fouilles des semelles de fondations	m³	6,24		-
1.2	**REMBLAIS DE FOUILLES ET SOUBASSEMENT**				
1.2.1	Remblais des fouilles	m³	2,80		-
1.2.2	Remblais du soubassement	m³	9,45		-
1.2.3	Nivellement définitif sous dallage	m²	15,75		-
	TOTAL TERRASSEMENTS				**-**
2	**GROS OEUVRE**				
2.1	**OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE**				
2.1.1	Gros béton pour soubassement dosé à 300 kg/m3 d'ép.10 cm	m³	0,94		-
2.1.4	**Chaînages bas en BA**				
2.1.4.1	Béton dosé à 350 kg/m3	m³	0,45		-
2.1.4.2	Acier HA Fe E500	Kg	45,00		-
2.1.4.3	Coffrage bois	m²	8,51		-
2.1.5	**Murs de soubassement**				

2.1.5.1	Agglomérés pleins de 15	m²	10,40		-
2.1.6	**Dallage de terre-plein**				
2.1.6.1	Béton d'épaisseur 13 cm	m²	15,75		-
2.1.6.2	Film polyane 200 µm	m²	15,75		-
2.2	**OUVRAGES EN SUPERSTRUCTURE**				
2.2.1	**Poteaux en BA**				
2.2.1.1	Béton dosé à 350 kg/m3	m³	0,45		-
2.2.1.2	Aciers HA Fe E500	kg	450,00		-
2.2.1.3	Coffrage ordinaire en bois local	m²	8,80		-
2.2.6	**Murs de maçonnerie en élévation**				
2.2.6.1	Agglomérés creux de 15	m²	14,40		-
2.2.7	**Enduits sur murs de maçonnerie et bétons**				
2.2.7.2	Enduit ciment lissé sur murs intérieurs	m²	28,80		-
2.2.8	**Chape ciment**				
2.2.8.1	Chape de forme d'épaisseur 10 cm	m²	15,75		-
	TOTAL GROS ŒUVRE				**-**
	-				
10	**ELECTRICITE**				
10.1	**ALIMENTATION PRINCIPALE**				
10.1.1	**Raccordement électrique**				
10.1.1.1	F/P câble HFG 1000 2 x 4 mm 2 à partir du local chauffeurs	ml	5,00		-
10.1.1.2	F/P grillage avertisseur	ml	5,00		-
10.1.3	**Tableau de distribution**				
10.1.3.1	F/P Coffret 4 modules y/c DPN de chez LEGRAND ou équivalent	u	1,00		-
10.2	**DISTRIBUTION INTERIEURE**				
10.2.1	**Câblages électriques**				
10.2.1.2	F/P câble VGV 100 3 x 1,5 mm2 pour points lumineux de chez Plasticable	ml	30,00		-
10.3	**APPAREILLAGES**				
10.3.2	**Interrupteurs**				
10.3.2.1	F/P Interrupteur S.A	u	1,00		-
10.3.3	**Appareils d'éclairage**				
10.3.3.1	F/P réglette 120 mono nue y/c ampoules LED	u	1,00		-
	TOTAL ELECTRICITE				**-**
	-				
18	**PEINTURE**				
18.1	**TRAVAUX PREPARATOIRES**				
18.1.1	**Travaux préliminaires**				
18.1.1.1	Brossage et nettoyage des surfaces	m²	28,80		-
18.2	**PEINTURE SUR OUVRAGES MACONNES ET BETONS**				
18.2.1	**Peinture sur murs**				
18.2.1.3	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 800 de chez Seigneurie ou équivalent sur nouveaux murs en 3 couches	m²	28,80		-
18.3	**PEINTURE SUR BOIS ET**				
18.3.1	**peinture sur planches de rive**				

18.3.1.1	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 1300 de chez Seigneurie ou équivalent	m²	5,52		-
TOTAL PEINTURE					**-**
19	**CHARPENTE**				
19.2	**Charpente bois**				
19.2.1	Charpente non assemblée en bois local d'essence Badie ou Iroko ou équivalent traité avant mise en œuvre	m3	0,25		-
	Planche de rive double largeur finie 30cm	ml	16,15		-
TOTAL CHARPENTE					**-**
20	**COUVERTURE**				
20.2	**Couverture métallique**				
20.2.1	Couverture en tôle bac aluzinc laquée de couleur vive y/c toutes sujétions de pose	m2	28,61		-
TOTAL COUVERTURE					**-**
TOTAL GENERAL HT GUERITE					**-**

Respect des exigences

	Vos réponses		
	Oui, nous nous conformerons	Non, nous ne pouvons pas nous conformer	**Si vous ne pouvez pas vous conformer, pls. Indiquer une contre-offre**
Durée de mise en œuvre	☐	☐	Click or tap here to enter text.
Validité de l'offre	☐	☐	Click or tap here to enter text.
Modalités de paiement	☐	☐	Click or tap here to enter text.
Autres exigences [pls. Spécifier]	☐	☐	Click or tap here to enter text.

Je, soussigné, certifie que je suis dûment autorisé à signer cette offre et à lier la société ci-dessous au cas où l'offre serait acceptée.	
Nom exact et adresse de l'entreprise Nom de l'entreprise Click or tap here to enter text. Adresse: Click or tap here to enter text. Click or tap here to enter text. Phone No.:Click or tap here to enter text. Adresse e-mail:Click or tap here to enter text.	Signature autorisée: Date:Click or tap here to enter text. Nom:Click or tap here to enter text. Titre fonctionnel du signataire :Click or tap here to enter text. Adresse e-mail: Click or tap here to enter text.

Offre financière LOT 2:

Description des Travaux	UOM	Qty	Prix total
TRAVAUX SUR LA CLÔTURE ET DES AIRES DE PARKING ET DE CIRCULATION		1	
TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU CIE ET AUTRES TRAVAUX D'ELECTRICITE EXTERIEURE		1	
TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU		1	
Total			

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX SUR LA CÔTURE ET DES AIRES DE PARKING ET DE CIRCULATION

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qunatité	Prix Unitaire	PRIX TOTAL
0	**GENERALITES**				
0.1.1	Installation de chantier et amenée du matériel	ens.	1,00		-
0.1.4	Déposes Tous Corps d'Etat, diverses démolitions, décapages d'enduits, reposes et évacuations à la décharge publique ou à l'entrepôt	forf.	1,00		-
	TOTAL GENERALITES				**-**
1	**TERRASSEMENTS**				
1.1	**DECAPAGE DES TERRES**				
1.1.1	Décapage des terres végétales sur une profondeur moyenne de 30 cm	m²	300,00		-
1.2	**REMBLAIS DE FOUILLES ET SOUBASSEMENT**				
1.2.3	Nivellement définitif sous dallage	m²	277,33		-
	TOTAL TERRASSEMENTS				**-**
2	**GROS OEUVRE**				
2.1.3	**Amorces de poteaux en BA**				
2.1.3.1	Béton dosé à 350 kg/m3	m³	0,73		-
2.1.3.2	Acier HA Fe E500	Kg	172,00		-
2.1.3.3	Coffrage bois	m²	8,40		-
2.1.6	**Dallage armé sur terre-plein**				
2.1.6.1	Béton armé d'épaisseur 15 cm finition chape incorporée dressée et talochée	m²	232,59		-
2.1.6.2	Béton armé d'épaisseur 10 cm finition chape incorporée dressée et talochée	m²	44,74		-
2.1.6.3	Film polyane 200 µm	m²	141,51		-

2.2.1	**Poteaux et raidisseurs en BA**				
2.2.1.1	Béton dosé à 350 kg/m3	m^3	3,03		-
2.2.1.2	Aciers HA Fe E500	kg	303,00		-
2.2.1.3	Coffrage bois local	m^2	31,36		-
2.2.2	**Couronnements en Béton Armé**				
2.2.2.1	Béton dosé à 350 kg/m3	m^3	6,46		-
2.2.2.2	Aciers HA Fe E500	kg	517,44		-
2.2.2.3	Coffrage bois local	m^2	77,00		-
2.2.6	**Murs de maçonnerie en élévation**				
2.2.6.1	Agglomérés creux de 15	m^2	116,27		-
2.2.7	**Enduits sur murs de maçonnerie et bétons**				
2.2.7.2	Enduit ciment lissé sur murs intérieurs	m^2	341,60		-
2.2.9	**Divers**				
2.2.9.1	Plateforme d'aménagement de l'entrée principale en gros béton	m^2	15,00		-
2.2.9.2	Bordure de délimitation en agglos pleins de 12	ml	177,53		-
	TOTAL GROS ŒUVRE				**-**
6	**SERRURERIE**				
6.2.1	Réparation de porte métallique en feuille d'acier 15/10è y/c cadre en tube d'acier	u	2,00		-
6.2.2	F/P de portail métallique coulissant sur rail en feuille d'acier 15/10è double faces y/c cadre en tube d'acier serrure de marque VACHETTE originale avec tirette et cylindre côte intérieur, condamnation 2 tours y/c 3 clés, rosace et toutes sujétions de pose dimension 3,00 X 2,80	u	1,00		-
6.2.2	F/P de porte métallique blindée de 90 x 200 y/c serrures de marque VACHETTE originale avec tirette et cylindre côte intérieur, condamnation 2 tours y/c 3 clés, rosace et toutes sujétions de pose	u	2,00		-
6.2.4	F/P de fil de fer barbelé type RASOIR 10m/50cm y/c support potelet d'acier Galva, fil de tension, tendeurs, et toutes sujétion de pose	ml	154,00		-
	TOTAL SERRURERIE				**-**
10	**ELECTRICITE**				
10.1.1	**Raccordement électrique et grillage avertisseur**				
10.1.1.1	F/P câble armé HFG 1000 4 x 16 mm^2 de la niche au local groupe électrogène	ml	40,00		-
10.1.1.2	F/P grillage avertisseur	ml	40,00		-
10.2	**<u>DISTRIBUTION INTERIEURE</u>**				
10.2.1	**Câblages électriques**				
10.2.1.1	F/P câble VGV 100 3 x 1,5 mm2 pour points lumineux de chez Plasticable	ml	60,00		-
10.3	**<u>APPAREILLAGES</u>**				
10.3.2	**Interrupteurs**				
10.3.2.1	F/P Interrupteur S.A	u	2,00		-
10.3.2.2	F/P Interrupteur D.A	u			-

10.3.3	**Appareils d'éclairage**				
10.3.3.1	F/P Globe opalin	u	4,00		-
	TOTAL ELECTRICITE				**-**
18	**PEINTURE**				
18.1	**TRAVAUX PREPARATOIRES**				
18.1.1	**Travaux préliminaires**				
18.1.1.1	Brossage, égrenage et époussetage de maçonneries neuves	m²	862,47		-
18.2	**PEINTURE SUR OUVRAGES MACONNES ET BETONS**				
18.2.1	**Peinture sur murs extérieurs**				
18.2.1.3	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 800 de chez Seigneurie ou équivalent	m²	862,47		-
18.3	**PEINTURE SUR METAL**				
18.3.1	**peinture sur portails métalliques**				
18.3.1.1	F/P Peinture acrylique mate type PANTEX 1300 de chez Seigneurie ou équivalent	m²	44,40		-
	TOTAL PEINTURE				**-**
	TOTAL GENERAL HT CLÔTURE ET AMENAGEMENT DE LA COUR				**-**

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE CIE ET AUTRES TRAVAUX D'ELECTRICITE EXTERIEURE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qunatité	Prix Unitaire	PRIX TOTAL
10.0	**LOT N°10 : ELECTRICITE**				
	-				
10.1	**ALIMENTATION PRINCIPALE**				
10.1.1	**Raccordement électrique et grillage avertisseur**				
10.1.1.1	F/P câble armé HFG 1000 5 x 16 mm^2 de la niche au local groupe électrogène	ml	40,00		-
10.1.1.2	F/P grillage avertisseur	ml	40,00		-
10.1.1.3	F/P de compteur CIE en triphasé	ens.	1,00		-
10.1.3	**Tableau de distribution général**				
10.1.3.1	F/P armoire électrique y/c disjoncteurs de protections, répartiteurs parafoudre, etc.	u	1,00		-
10.2	**DISTRIBUTION INTERIEURE**				
10.2.1	**Câblages électriques**				
10.2.1.1	F/P câble H07V-K 3 x 1,5 mm2 sous tube isorange N°11	ens.	1,00		-
10.3	**APPAREILLAGES**				
10.3.2	**Interrupteurs**				
10.3.2.1	F/P Interrupteur S.A	u	3,00		-
10.3.3	**Appareils d'éclairage**				
10.3.3.1	F/P Globe opalin sur poteaux	u	4,00		-
TOTAL LOT N°10 : ELECTRICITE					**-**
TOTAL GENERAL HT ELECTRICITE					**-**

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qunatité	Prix Unitaire	PRIX TOTAL
7.0	**LOT N°7 : PLOMBERIE SANITAIRE**				
	-				
7.1	**ALIMENTATION EN EAU**				
7.1.1	**Tube PVC Pression et grillage avertisseur**				
7.1.1.1	F/P Tube PVC Pression Ø 32 mm	ml	30,00		-
7.1.1.2	F/P Grillage avertisseur de couleur bleue sur réseau d'alimentation	ml	30,00		-
7.4	**EQUIPEMENTS**				
7.4.1	**Réservoir d'eau d'eau**				
7.4.1.1	Support de réservoir en tube et/ou cornière Galva sur une hauteur de 5,00m	ens	1,00		-
7.4.1.2	F/P de cuve d'eau en polyester de 5000 litres y/c vannes et robinets d'arrêt	u	1,00		-
	-				
TOTAL LOT N°7 : PLOMBERIE SANITAIRE					**-**
	-				
TOTAL GENERAL HT RESERVE D'EAU					**-**

Respect des exigences

	Vos réponses		
	Oui, nous nous conformerons	Non, nous ne pouvons pas nous conformer	**Si vous ne pouvez pas vous conformer, pls. Indiquer une contre-offre**
Durée de mise en œuvre	☐	☐	Click or tap here to enter text.
Validité de l'offre	☐	☐	Click or tap here to enter text.
Modalités de paiement	☐	☐	Click or tap here to enter text.
Autres exigences [pls. Spécifier]	☐	☐	Click or tap here to enter text.

Je, soussigné, certifie que je suis dûment autorisé à signer cette offre et à lier la société ci-dessous au cas où l'offre serait acceptée.	
Nom exact et adresse de l'entreprise Nom de l'entreprise Click or tap here to enter text. Adresse: Click or tap here to enter text. Click or tap here to enter text. Phone No.:Click or tap here to enter text. Adresse e-mail:Click or tap here to enter text.	Signature autorisée: Date:Click or tap here to enter text. Nom:Click or tap here to enter text. Titre fonctionnel du signataire :Click or tap here to enter text. Adresse e-mail: Click or tap here to enter text.